

Louvain School of Management

L'impact de l'audit à distance sur la fraude

Quelles sont les conditions à réunir pour garantir l'efficacité d'un audit à distance au regard d'un audit traditionnel ?

Auteurs : Bouchez Sarah & Hélin Camille

Promoteur : Bénédicte Vessié

Année académique 2022-2023

Master en Sciences de gestion - Révisorat et expertise comptable

Résumé

Suite à la pandémie de la Covid-19, le monde du travail a changé en profondeur. La façon d'auditer également. Une distance entre le lieu de travail et le travail en soi peut maintenant exister de façon structurelle. Dans ce contexte, ce travail aborde un aspect particulier de l'audit, et tente de répondre à la question suivante : « Quel est l'impact de l'audit à distance sur la fraude ? ». Et comme l'audit à distance a perturbé le déroulement de la mission d'audit, nous souhaiterions également, à travers ce mémoire, fournir des éléments de réponse quant à l'avenir de l'audit. Dans cette optique, nous aborderons la question suivante : « Quelles sont les conditions à réunir pour garantir l'efficacité d'un audit à distance au regard d'un audit traditionnel ? ».

Afin de répondre à nos questions de recherche, nous avons tout d'abord réalisé une revue de littérature nous permettant d'enrichir notre travail par des concepts théoriques. Par la suite, nous avons approfondi ces concepts grâce à l'expérience professionnelle de réviseurs d'entreprises expérimentés. Cela nous a permis de constater que l'audit à distance n'avait pas d'impact fondamental sur la fraude étant donné que ce n'est pas l'objectif principal de la mission du commissaire. Cependant, nous avons identifié les conditions nécessaires pour garantir l'efficacité d'un audit à distance telles que l'organisation, le maintien du contact client et d'autres aspects que vous pourrez découvrir en poursuivant la lecture de ce mémoire. De plus, nous vous proposons également suite à la réalisation de ce travail, d'approfondir la notion d'une nouvelle forme de travail qui combine l'audit traditionnel et l'audit à distance à savoir l'audit hybride.

Nous souhaitons remercier notre promoteur, Madame Bénédicte Vessié, professeure à l'UCLouvain FUCaM Mons et présidente du Collège de Supervision des Réviseurs d'entreprises pour son suivi, sa disponibilité et sa bienveillance lors de la rédaction de ce mémoire.

Nous adressons également nos remerciements aux auditeurs qui ont répondu à notre questionnaire ainsi qu'aux réviseurs qui ont pris le temps de répondre à nos interviews.

Enfin, nous remercions notre entourage pour leur soutien dans la réalisation de ce travail.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 : La fraude	3
1.1. Définition et caractéristiques	3
1.2. Types de fraude	3
1.2.1. Fraudes internes	4
Détournement d'actifs	4
Manipulation des états financiers	6
1.2.2. Fraudes externes	8
La corruption	8
L'escroquerie	9
La cybercriminalité	9
1.3. Le modèle du triangle de la fraude	10
1.3.1. La pression	11
1.3.2. L'opportunité	11
1.3.3. La rationalisation	11
1.3.4. Limites du modèle	11
1.4. Le modèle de l'acte frauduleux	12
1.5. Le profil du fraudeur	12
1.6. La fraude face à une difficulté économique : Covid-19	13
1.7. Fréquence de détection	14
1.8. Prévention de la fraude	16
1.8.1. Environnement contrôle interne	17
1.8.1.1. Notion de contrôle interne	17
1.8.1.2. Référentiel COSO IC	18
1.8.1.3. Référentiel COSO ERM	19
1.8.1.4. Corporate governance	21
1.8.2. Outils de détection	22
1.9. L'impact de la fraude	24
Chapitre 2 : Définition de l'audit	26
2.1. Audit traditionnel	26
2.1.1. Définitions et caractéristiques	26
2.1.1.1. Audit interne	26
2.1.1.2. Audit externe	27
2.1.1.3. Distinctions	27
2.1.2. Procédures	28
2.1.2.1. Audit interne	28
2.1.2.2. Audit externe	28
2.1.3. Avantages et inconvénients	30
2.2. Responsabilité de l'auditeur face à la fraude	31
2.2.1. Responsabilités du professionnel du chiffre	32
2.2.2. ISA 240	34
2.2.3. Rôle de l'auditeur interne dans la détection et prévention des fraudes	35
2.2.4. Rôle de l'auditeur externe dans la détection et prévention des fraudes	36

2.3. Audit à distance	37
2.3.1. Définition et caractéristiques	38
2.3.2. Procédures	38
2.3.3. Avantages et inconvénients	39
2.3.4. Limites	39
2.3.5. Télétravail	40
2.3.5.1. Définitions et caractéristique	40
2.3.5.2. Avantages	41
2.3.5.3. Technologie de l'information et de la communication	43
2.3.5.4. Inconvénients	44
3. Conséquences de la Covid-19 sur les travaux d'audit	44
3.1. Exigences pour l'auditeur suite à l'augmentation du risque de fraude	44
3.2. Impact sur le rapport de l'auditeur	45
Chapitre 3 : Études de cas	47
3.1. Hypothèses	47
3.2. Étude quantitative	48
3.2.1. Données et méthodologie	48
3.2.2. Analyse des résultats	49
3.2.2.1. Introduction	49
3.2.2.2. L'audit à distance	49
3.2.2.3. La fraude lors d'un audit traditionnel	54
3.2.2.4. La fraude lors d'un audit à distance	58
3.2.3. Synthèse	65
3.3. Étude qualitative	66
3.3.1. Données et méthodologie	66
3.3.2. Analyse des interviews	67
3.3.2.1. L'audit à distance	67
3.3.2.2. La fraude au sein de l'audit traditionnel	72
3.3.2.3. La fraude au sein de l'audit à distance	74
3.3.3. Synthèse	77
3.4. Conclusion	78
Chapitre 4 : Le futur de l'audit	81
4.1. Expérience personnelle durant le stage	81
Camille Hélin – RSM	81
Sarah Bouchez - Mazars	82
4.2. Audit hybride	82
Conclusion	84
Bibliographie	85

Liste des tableaux

Tableau 1 : Loi de Benford (Caseware, 2020).....	23
Tableau 2 : Les facteurs de détection de la fraude (Chekroun, n.d).....	36

Liste des figures

Figure 1 : 17 principes du référentiel COSO (Vessié, 2021).....	19
Figure 2 : 10 principes du Code de gouvernance (Le Code belge de gouvernance d'entreprise, 2020).....	22
Figure 3 : Résultats de l'étude quantitative.....	49
Figure 4 : Résultats de l'étude quantitative.....	50
Figure 5 : Résultats de l'étude quantitative.....	50
Figure 6 : Résultats de l'étude quantitative.....	56
Figure 7 : Résultats de l'étude quantitative.....	56
Figure 8 : Résultats de l'étude quantitative.....	57
Figure 9 : Résultats de l'étude quantitative.....	58
Figure 10 : Résultats de l'étude quantitative.....	61
Figure 11 : Résultats de l'étude quantitative.....	62
Figure 12 : Résultats de l'étude quantitative.....	62

Liste des annexes

Annexe 1 : Types de fraude.....	A1
Annexe 2 : Cartographie des détournements.....	A1
Annexe 3 : Techniques courantes de fraude aux états financiers.....	A2
Annexe 4 : Triangle de la fraude.....	A2
Annexe 5 : Modèle de l'acte frauduleux.....	A3
Annexe 6 : Etude PwC : détection des fraudes mondiales.....	A3
Annexe 7 : Types de fraude suite à la Covid-19.....	A4
Annexe 8 : Méthodes de détection des fraudes.....	A5
Annexe 9 : COSO IC.....	A5
Annexe 10 : COSO ERM.....	A6
Annexe 11 : Exemple de piste d'audit.....	A6
Annexe 12 : Questionnaire.....	A7
Annexe 13 : Guide d'entretien.....	A14
Annexe 14 : Interviews.....	A16
Interview – Catherine Saey.....	A16
Interview – Guillaume Pardonge.....	A23
Interview – Victor Collin.....	A33
Interview – Cheryl Delforge.....	A41

Introduction

La pandémie de la Covid-19 a engendré une perturbation sans précédent des activités commerciales et financières mondiales, exposant les entreprises à un risque de fraude accru. De plus, ce risque engendre un impact considérable sur l'économie mondiale. En effet, selon une étude de l'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE), la fraude coûte aux entreprises en moyenne 5% de leur chiffre d'affaire annuel.

La pandémie a également altéré l'audit des états financiers qui reste néanmoins une méthode de supervision pour limiter l'impact de la fraude dans les entreprises. En effet, l'audit a dû être adapté à la suite des nombreux confinements entraînant des changements dans l'organisation du travail tels que le développement du télétravail dans de nombreuses entreprises. Cette nouvelle forme d'organisation du travail permet la réalisation de l'audit à distance, sans avoir à se déplacer chez le client. Cette nouvelle forme d'audit diffère de la pratique habituelle du métier qui implique un audit traditionnel effectué totalement en présentiel chez le client.

En tant qu'étudiantes en Sciences de gestion, option révisiorat et expertise comptable, à l'UCLouvain FUCaM Mons, nous avons décidé d'explorer cette nouvelle forme de travail dans le secteur de l'audit et d'analyser son impact sur la fraude. Cela nous conduit à notre question de recherche : « L'impact de l'audit à distance sur la fraude, quelles sont les conditions à réunir pour garantir l'efficacité d'un audit à distance au regard d'un audit traditionnel ? ». Comme la fraude est un phénomène important dans l'économie mondiale, nous avons jugé utile de la relier aux acteurs qui peuvent contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à la détecter, à savoir les réviseurs d'entreprises.

Notre but en réalisant ce mémoire est d'explorer en détail l'audit à distance en relation avec la fraude, en comprenant son fonctionnement, ses avantages, ses inconvénients ainsi que ses limites. Étant donné que cette thématique est relativement nouvelle, les sources disponibles sont peu nombreuses. Nous souhaitons donc étendre la recherche sur ce sujet principalement grâce à nos études quantitatives et qualitatives.

Pour ce faire, nous allons au sein du premier chapitre définir la fraude au sens large afin de comprendre ses caractéristiques et son fondement. Ceci nous donnera une meilleure perspective pour poursuivre notre analyse. Ensuite, notre deuxième chapitre s'intéressera à l'audit sous

deux formes : l'audit traditionnel et l'audit à distance. Nous développerons les procédures, les avantages et inconvénients. Nous nous intéresserons également aux responsabilités de l'auditeur face à la fraude ainsi que l'impact de la Covid-19 sur les travaux de l'auditeur.

Dans le troisième chapitre, nous analyserons les résultats de nos études quantitatives et qualitatives. En effet, dans ce mémoire, nous opterons pour une approche mixte afin d'apporter plus de richesse à nos études. Nous soulignons que les réponses obtenues ont été impactées par la nouvelle approche d'audit mise en place actuellement, qualifiée d'audit hybride.

Enfin, nous examinerons les évolutions futures de l'audit à distance en mettant en parallèle les avantages et les inconvénients des deux formes d'audit, notamment avec l'introduction de l'audit hybride.

Chapitre 1 : La fraude

Ce premier chapitre est consacré à la notion de fraude. Il reprend la définition du concept de fraude ainsi que les différents types de fraude existants. Ce chapitre traite également du profil du fraudeur ainsi que de la présence de fraude face à une difficulté économique telle que la Covid-19. Finalement, nous aborderons les méthodes de prévention et de détection de la fraude afin de réduire son impact.

1.1. Définition et caractéristiques

Au sens général du terme, la fraude est définie, par le Larousse, comme : « *Un acte malhonnête fait dans l'intention de tromper en contrevenant à la loi ou aux règlements.* » (Larousse, 2022). Si nous appliquons la définition de la fraude aux entreprises, nous la caractérisons par un acte effectué dans le cadre professionnel. L'ACFE définit une fraude comme : « *L'utilisation par une personne de son activité professionnelle pour s'enrichir personnellement par le détournement volontaire des ressources ou des actifs de son employeur.* » (Gallet, 2014).

Cependant, il est important de mentionner que la fraude n'est pas une notion définie dans le code des sociétés et des associations. Elle est, par contre, définie par les normes d'audit International Standard on Audit (ISA¹). Selon l'ISA 240, la fraude constitue en : « *Un acte intentionnel commis par un ou plusieurs membres de la direction, personnes constituant le gouvernement d'entreprise, membres du personnel ou tiers, impliquant des manœuvres dolosives dans le but d'obtenir un avantage indu ou illégal.* » (ISA 240, §11). Nous constatons que la norme insiste sur le caractère intentionnel de la fraude. Lorsque tel n'est pas le cas, nous parlerons de faute ou de négligence impactant les états financiers (Centre d'information du révisorat d'entreprises, 2021).

1.2. Types de fraude

Une première classification des fraudes peut être effectuée en fonction de son origine. En effet, elles peuvent être perpétrées à un niveau interne ou externe de l'entreprise (annexe 1). Cependant, une même fraude peut être commise à la fois par un acteur interne ou externe (Vessié, 2021).

¹Normes ISA mises en place par l'IRE et applicables en Belgique en 2023.

1.2.1. Fraudes internes

L'ACFE définit la fraude interne comme : « *L'utilisation de son propre emploi afin de s'enrichir personnellement tout en abusant ou en détournant délibérément les ressources ou les actifs de l'entreprise.* » (ACFE, 2022). La fraude interne peut découler de différents éléments tels que la culture d'organisation, l'ingéniosité de la part de l'auteur de la fraude, la complexité des structures ou des opérations ou une défaillance des dispositifs de contrôle par exemple. Il est essentiel de surveiller de près cette situation car selon les estimations, les organisations perdent entre 5% et 7% de leur chiffre d'affaires annuel en raison de fraudes internes (Mohsin, nd) (IFPF, 2021).

Au sein de la fraude interne, nous retrouvons deux catégories principales à savoir les détournements d'actifs qui sont utilisés contre l'entreprise et la manipulation des états financiers réalisée en faveur de l'entreprise ou de celui qui la commet (ISA 240, §3).

Détournement d'actifs

Le détournement d'actifs est une catégorie de fraude qui figure parmi celles les plus répandues en Belgique. En effet, 45% des entreprises belges ont été victimes de détournement d'actifs en 2022, il est donc intéressant de se pencher sur ce type de fraude (PwC, 2022).

Le détournement d'actifs peut impliquer les employés, la direction ou les associés de l'entreprise. Selon le secteur d'activité, certaines opérations seront plus ou moins complexes à mettre en œuvre. Par exemple, le détournement d'actifs peut se traduire par le vol du stock, le vol d'argent dans la caisse, le vol de matériel ; l'acteur peut aussi faire payer l'entité pour des services dont elle n'a pas bénéficié mais aussi abuser de biens sociaux à des fins privées (Vessié, 2021).

Par ailleurs, Gallet O. propose une cartographie des détournements d'actifs réalisée au niveau de cinq catégories appelées « processus » : achats, ventes, caisse et trésorerie, stocks et immobilisations et enfin paye (annexe 2) (Gallet, 2014).

Premièrement, le processus « achats » est le plus exposé à la fraude car il est le lieu essentiel des mouvements de sorties d'argent de l'entité. Dans ce processus, la fraude peut être réalisée en établissant de fausses factures. Pour ce faire, le fraudeur crée un fournisseur fictif dans la base de données, il crée ensuite une facture fictive dans le circuit du paiement. Celle-ci sera

d'autant plus facile à réaliser pour des prestations de services car il n'y a pas ou rarement de bons de commande associés. Finalement, cette fraude se conclut avec le détournement du paiement. Une seconde illustration est le double paiement d'une même facture fournisseur en réclamant le paiement erroné au fournisseur en avançant une erreur, le fournisseur le retourne à l'entreprise et le fraudeur l'intercepte. La réalisation de virements frauduleux vers son compte personnel est également un détournement d'actifs de ce premier processus « achats » (Gallet, 2014).

Deuxièmement, le processus « ventes » s'apparente aux détournements de chèques, aux virements frauduleux à l'égard du fraudeur et à la création d'un client fictif utile pour les commerciaux afin d'améliorer leurs commissions (Gallet, 2014).

Ensuite, le processus « caisse et trésorerie » peut contenir des fraudes réalisées suite à des erreurs de caisse ou le non-enregistrement des ventes. Cependant, ces détournements sont rares car les entreprises sont souvent vigilantes sur ces postes (Gallet, 2014).

Le processus « stocks et immobilisations » fait référence au vol de stock de la part des acteurs concernés mais cela dépend de l'activité de l'entité. En effet, il est plus facile de revendre du matériel électroménager que des matières premières industrielles par exemple. L'acteur peut aisément réaliser ce détournement à plusieurs reprises en jetant, le soir, des marchandises dans les poubelles dissimulées dans des cartons qu'il récupèrera ensuite. De plus, l'utilisation personnelle des actifs de l'entreprise est également fréquente (Gallet, 2014).

Enfin, le processus « paye » peut être trompé de manière limitée car les détournements ne peuvent être réalisés a priori que par les personnes ayant accès aux données, principalement les employés du service rémunération. Par exemple, une falsification des notes de frais en augmentant les kilomètres parcourus, l'élaboration de salariés fantômes mais aussi le double paiement d'une rémunération (Gallet, 2014).

Une bonne connaissance de l'ensemble de ces processus permet à l'auditeur d'orienter ses recherches. L'efficacité de ces processus est le résultat du contrôle interne établi par la société. Le contrôle interne mis en place doit se traduire par une séparation des fonctions et des contrôles spécifiques tels que par exemple des vidéos de surveillance au sein de la société, des contrôles

de comptage de caisse de manière spontanée, des sondages de stocks réguliers, etc. En effet, le détournement d'actifs est plus aisément effectué par une personne réalisant plusieurs fonctions pour une même tâche sans quoi, le fraudeur doit faire appel à des complices. C'est pourquoi la séparation de fonctions est un concept essentiel afin d'éviter la fraude ; disposition, conservation, enregistrement et contrôle doivent être des fonctions incompatibles pour une même personne (Vessié, 2021).

Manipulation des états financiers

La manipulation des états financiers est une fraude commise afin de tromper les différents lecteurs des comptes à savoir les actionnaires, la banque, les investisseurs et l'état. En effet, ceux-ci s'attendent à lire les états financiers avec des informations fiables et pertinentes et donc des comptes qui représentent une image fidèle de l'entreprise.

Ce type de fraude est le plus difficile à détecter pour les professionnels du chiffre. Effectivement, ces manipulations des états financiers sont dissimulées dans les comptes avec des procédés comptables illégaux. Elles s'opèrent afin d'améliorer la situation financière de la société pour rassurer les actionnaires, obtenir des primes de performance, faciliter l'accès au marché boursier, obtenir de meilleures conditions d'emprunt, dissimuler la détérioration de la situation financière de l'entreprise mais également pour diminuer le résultat à des fins fiscales. Les propriétaires, les directeurs financiers ainsi que les dirigeants trouvent un intérêt à la réalisation de cet embellissement des comptes. D'après une étude menée par le Committee of Sponsoring Organizations of The Treadway Commission (COSO) sur une période s'étendant de 1998 à 2007, il a été constaté que dans 72% des cas de fraude aux états financiers, le PDG était impliqué, tandis que le directeur financier était impliqué dans 65% des cas (Gallet, 2014) (Beasley MS., Carcello JV et al, 2010).

La manipulation des états financiers est présente dans plus de la moitié des fraudes aux états financiers. En effet, d'après l'étude menée auprès de 347 entreprises frauduleuses réalisées par COSO, les manipulations les plus courantes dans les états financiers sont une comptabilisation incorrecte des revenus pour 61% d'entre elles. 51% ont surévalué les actifs existants ou capitalisé des éléments qui auraient dû être passés en charges. 31% ont sous-évalué les passifs (annexe 3) (Beasley MS., Carcello JV et al, 2010).

Effectivement, cette manipulation peut donc se traduire par une surévaluation des actifs, une surestimation des produits, une sous-estimation des charges ou encore une sous-évaluation des passifs. Elle peut également être réalisée sur différents éléments bilantaires de l'entité.

Voici un exemple de manipulation des actifs des classes 2, 3 et 4 et des passifs des classes 1 et 4 :

ACTIF			PASSIF	
Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 1	Classe 4
- Incohérence ou modification des règles d'évaluation : prise en charge plus lente ou plus rapide des activations, reprises d'amortissements. - Présence d'une créance long terme durant de nombreuses années sans justification. - Vente d'actifs à des prix élevés permettant d'injecter les fonds destinés au blanchiment.	- Quantité et qualité des stocks exagérées. - Inventaire physique incorrect. - Déchets importants.	Absence ou augmentation des clients douteux ; le client paie en liquide, le fraudeur met dans sa poche le montant, il fait une réduction de valeur sur clients douteux.	- Comptabilisation de charges réelles en provisions plutôt qu'en facture à recevoir. - Absence de transfert de dettes long terme vers les dettes court terme.	- Doubles paiements. - Manipulation quant aux factures à recevoir. - Notes de crédits importantes.

(Vessié, 2021).

Nous pouvons en conclure que les fraudes internes telles que le détournement d'actifs ou encore la manipulation des états financiers sont fréquentes au sein des entreprises, ce qui signifie que l'entreprise doit bien connaître l'environnement dans lequel elle opère ainsi qu'établir un contrôle interne efficace.

1.2.2. Fraudes externes

Les fraudes externes sont commises par des personnes extérieures à l'entreprise. Il existe divers cas de fraudes externes telles que la corruption, l'escroquerie ou encore la cybercriminalité (Gallet, 2014).

La corruption

La Commission européenne définit la corruption comme : « *Liée à tout abus de pouvoir ou toute irrégularité commis dans un processus de décisions en échange d'une incitation ou d'un avantage indu.* » (Matelly, 2016). Le plus souvent, de par ses activités, l'entreprise se trouve en position de corrupteur plutôt que du corrompu. Cela signifie, par exemple, qu'elle propose un paiement ou un avantage en nature afin d'obtenir de manière plus facile une décision favorable ; elle effectue dans ce cas une corruption « active ». Elle peut également réaliser une corruption « passive » en poussant le corrompu à accepter ce paiement ou cet avantage. La corruption s'accomplit en versant un pot-de-vin, une transaction illégale d'en moyenne 10% de la valeur de la transaction. Dans 57% des cas, ils sont versés en vue de remporter un marché public. Ce genre de corruption fausse donc la concurrence des entreprises en accordant un contrat ou un marché à une entreprise qui n'est pas la plus compétitive, ni celle générant le plus d'emplois, ni la moins chère (Matelly, 2016).

La corruption est difficile à détecter car elle implique des techniques de dissimulation. Toutefois, selon une étude réalisée par PwC, en 2018, 10% des entreprises ont fait face à la corruption (PwC, 2022). Il demeure important de rappeler que la corruption est un délit punissable par la loi conduisant à des poursuites judiciaires et à de lourdes sanctions.

Les autorités mettent en place une lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent car les conséquences sont considérables : un coût direct subi par les individus et les sociétés et une perte de confiance dans les institutions. Les professionnels du chiffre du monde entier tels que les comptables jouent un rôle essentiel dans cette lutte. De plus, l'International Federation of

Accountants (IFAC) soutient le plan d'action anticorruption du G20 ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent qui est indissociable à la corruption qui sera développé dans la partie « Rôle de l'auditeur externe dans la prévention et la détection de la fraude » de ce mémoire (IFAC, 2021). Enfin, il est utile qu'un code de conduite en bonne et due forme soit appliqué au sein des organisations afin de développer une culture d'entreprise forte et ainsi lutter contre ces malversations extérieures (Vessié, 2021).

L'escroquerie

Selon le Larousse, l'escroquerie consiste en : « *Un délit, tromperie consistant en l'obtention d'un bien ou la fourniture d'un service au moyen de l'usage d'un faux nom, d'une fausse qualité, de l'abus d'une qualité ou de manœuvres frauduleuses.* » (Larousse, 2022).

L'entreprise peut être victime d'escroqueries notamment lors de placements financiers. Un cas bien connu est l'affaire Madoff en 2008. Bernard Madoff recevait des capitaux à gérer par le biais de son fonds ; il les investissait dans des fonds d'investissement à risque, connus pour avoir une performance supérieure à la moyenne. Cependant, lorsque la performance n'était pas au rendez-vous, il payait les anciens investisseurs avec l'argent des nouveaux investisseurs au lieu de diminuer le rendement distribué. Grâce à cela, il donnait une perception d'une performance exceptionnelle attirant ainsi de plus en plus d'investisseurs. À travers cette escroquerie, Madoff a trompé des riches particuliers, des fondations, des grandes institutions financières tant européennes qu'américaines. Ainsi, Axa évalue ses pertes à 100 millions d'euros, Dexia à 85 millions d'euros et les épargnants français ont perdu au total 40 millions d'euros. Nous constatons par cette illustration que l'escroquerie peut avoir des conséquences sur un ensemble d'acteurs. Il est donc essentiel de porter une attention particulière sur les tiers avec qui l'entreprise traite (Le Monde, 2008) (Gallet, 2014).

La cybercriminalité

Les entreprises sont de plus en plus dépendantes de leurs systèmes informatiques dans leur gestion quotidienne et il s'avère que le risque de fraude relatif s'accroît fortement. La cybercriminalité se définit comme : « *Toute activité criminelle réalisée au travers du cyberspace et par le réseau Internet.* » (Gheraouti-Hélie & Dufour, 2012). Elle intègre toute forme de malveillance électronique réalisée avec des technologies de télécommunications et informatiques. La cybercriminalité s'apparente aux fraudes externes citées plus haut telles que

l'escroquerie. Cependant, des délits propres aux technologies numériques sont encore plus répandus avec par exemple l'intrusion non autorisée dans les systèmes, la prise de contrôle à distance des ordinateurs, les attaques en déni de service, le téléchargement illégal, l'infection de machines par des programmes malveillants comme des virus par exemple (Gheraouti-Hélie & Dufour, 2012).

L'accroissement constant d'entités connectées au réseau, à Internet ainsi que l'impact grandissant des nouvelles technologies sont source de cybercriminalité. Les progrès technologiques facilitent les cas de fraudes en entreprise car l'accès aux données confidentielles est plus aisé. A titre d'exemple, selon une étude de PwC, en 2018, la cybercriminalité représentait 53% des délits (PwC, 2022). Cependant, Jean Marc Lefort, associé chez KPMG précise : *« Les technologies de plus en plus pointues ont tendance à accroître l'ampleur et l'occurrence des fraudes en entreprise. Mais elles peuvent également contribuer, dans certains cas, à les détecter, à condition que ces technologies soient parfaitement maîtrisées et s'inscrivent dans un dispositif complet de lutte contre la fraude. »*. La technologie est à la source de la cybercriminalité mais elle peut également être un outil de détection pour les sociétés (KPMG, 2022) (Gallet, 2014).

Finalement, il est important pour les entreprises d'établir une cybersécurité telle qu'une protection des données ainsi qu'une surveillance constante des données. Nonobstant, les autorités nationales luttent également contre la cybercriminalité, c'est le cas avec l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) en France (Gheraouti-Hélie & Dufour, 2012).

1.3. Le modèle du triangle de la fraude

Après s'être penché sur la notion de fraude interne et de fraude externe, nous nous intéressons à l'origine de la fraude grâce au modèle du triangle de la fraude. Celui-ci a été conçu par Donald R. Cressey dans les années 1950. Selon lui, un individu serait plus enclin à commettre une fraude lorsque ces trois facteurs sont réunis : la pression, l'opportunité et la rationalisation (annexe 4).

1.3.1. La pression

La pression encourage la motivation à commettre des fraudes. En effet, la fraude offre à un individu la possibilité de tenter de résoudre un problème sans en parler à son entourage. Cela est amplifié par des facteurs psychologiques tels qu'un ego surdimensionné qui l'empêche de partager ses problèmes. De plus, cette pression peut être renforcée par le goût du risque ou même par une addiction à la fraude (Pluchart, 2019).

1.3.2. L'opportunité

Le fraudeur peut être tenté par une opportunité frauduleuse. Celle-ci résulterait de la combinaison entre un manque de contrôle ou d'autorité dans l'organisation créant ainsi une faille opportuniste pour le fraudeur et la conviction de ce dernier que son acte ne sera pas détecté. De plus, un accès privilégié à des ressources sensibles peut également représenter une opportunité pour le trompeur (Pluchart, 2019) (Le Maux, Smaili et Ben Amar, 2013).

1.3.3. La rationalisation

Enfin, la rationalisation correspond à une autojustification de la part du fraudeur, des excuses qu'il se donne à lui-même pour défendre son acte. Pour illustrer ce dernier critère, l'exemple du vol par un employé peut se justifier comme une compensation des mauvaises conditions de travail, c'est « la voix » présente dans la tête du fraudeur, lui permettant de rationaliser son acte (Le Maux, Smaili et Ben Amar, 2013) (Vessié, 2022).

1.3.4. Limites du modèle

Cependant, des limites au modèle de Cressey existent. Celui-ci est traduit comme insuffisamment interactionniste, interprétativiste et écosystémique. L'insuffisance d'interaction se justifie par son fondement sur le paradigme de l'individualisme classique selon lequel un phénomène socioéconomique tel que la fraude s'explique par des motifs économiques et psychologiques personnels qui ne prennent pas en compte les interactions entre les acteurs. Ce modèle est donc à préconiser afin de comprendre les pratiques d'un fraudeur individuel mais ne permet pas de comprendre les fraudes au niveau d'un groupe. En d'autres termes, ce modèle se concentre sur les fraudes individuelles d'un fraudeur et non sur les fraudes coconstruites réalisées par un ensemble de fraudeurs (Pluchart, 2019).

Ensuite, l'insuffisance d'interprétation présente dans le modèle de Cressey s'illustre par une vision objective de la fraude qui se caractérise par l'intentionnalité du fraudeur et de la nature illicite de ses actes. Ce modèle s'appuie sur une approche positiviste de l'environnement permettant ou non d'exécuter et de dissimuler la fraude et pas sur une approche interprétativiste qui permettrait de comprendre des perceptions du système de fraude (Pluchart, 2019).

1.4. Le modèle de l'acte frauduleux

Le modèle de Cressey se focalise sur le profil du fraudeur mais ne s'intéresse pas au processus de la fraude. C'est pourquoi un nouveau modèle a vu le jour : le modèle de l'acte frauduleux qui est, en réalité, une réinterprétation du modèle de Cressey par Dominey et al. (annexe 5).

Le modèle de l'acte frauduleux repose sur trois critères : l'acte frauduleux, la dissimulation et la conversion. Tout d'abord, l'acte frauduleux se matérialise par le développement de méthodologie frauduleuse ainsi que par sa mise en place. Par exemple, le détournement d'actifs nécessite une réflexion sur la façon de détourner l'actif et de mettre en place cette procédure. Le second critère est la dissimulation de la fraude. Elle peut être définie comme le mode opératoire et le support utile à la fraude. En effet, après la réalisation de la fraude, le fraudeur va essayer de cacher son acte en réalisant par exemple de fausses écritures comptables ou en détruisant des fichiers informatiques. Enfin, la conversion se définit comme le processus de transformation du produit de la fraude en actif exploitable pour le fraudeur, comme le blanchiment d'argent (Le Maux, Smaili et Ben Amar, 2013).

1.5. Le profil du fraudeur

Le fraudeur peut être un acteur interne, externe ou une collusion entre les deux types d'acteurs qui permettrait de réaliser une fraude collective. D'après une enquête de KPMG menée en 2016 auprès de 750 fraudeurs répartis dans 81 pays, il ressort que 35% des fraudes sont commises par des employés de l'entreprise, 18% par des individus externes à l'entreprise et 43% par un groupe de personnes comprenant des membres internes et externes à l'entreprise. De plus en plus de fraudes sont réalisées par des groupes de fraudeurs. Celles-ci ont plus de conséquences que la fraude individuelle. En effet, 44% des fraudes collectives ont coûté plus d'un million de dollars alors que seuls 18% de fraudes individuelles ont atteint ce montant (Pluchart, 2019) (KPMG, 2016).

1.6. La fraude face à une difficulté économique : Covid-19

La Covid-19 est un virus mondial apparu fin 2019 dont les conséquences sont encore présentes à l'heure actuelle. Elle a pris naissance à Wuhan en Chine mais s'est rapidement répandue en Europe. Celle-ci a entraîné des conséquences économiques, environnementales, sociales, politiques et bien d'autres encore.

En ce qui concerne les conséquences économiques, de nombreuses entreprises ont vu, entre autres, leurs risques de fraude augmenter (Deloitte, 2022). Cette augmentation se caractérise par un accroissement des fraudes existantes mais également par l'apparition de nouveaux types de fraude. En effet, selon une étude réalisée par PwC en 2022 : *« 70% des personnes confrontées à la fraude ont connu de nouveaux incidents de fraude en raison des perturbations causées par la Covid-19. »* (PwC, 2022).

L'augmentation du risque de fraude peut s'expliquer par un accroissement de la pression des employés qui craignent de perdre leur emploi suite à des incertitudes quant à la continuité de l'entreprise. L'adaptation des méthodes de travail telles que le travail à distance affaiblit l'environnement de contrôle, ce qui peut être une opportunité pour le fraudeur. En effet, les mesures de contrôles mises en place avant la pandémie peuvent ne plus être appropriées suite à la diminution du nombre de collaborateurs présents, ce qui pourrait également entraver la séparation des fonctions (Centre d'information du révisorat d'entreprise, 2020).

Outre les mesures de contrôle affaiblies, le travail à distance a entraîné pour de nombreuses entreprises un risque de cybercriminalité accru. En effet, la digitalisation des données et l'élargissement du droit d'accès ont offert aux fraudeurs des opportunités qu'ils ne connaissaient pas avant la période de crise. La Covid-19 a donc obligé les entreprises à gérer un nombre important de fraudes à distance. Cela a été possible suite à la diversité des données disponibles. Effectivement, étant donné que le confinement a poussé les employés à communiquer à distance, cela a laissé des preuves des transactions frauduleuses qui auraient pu être effectuées. La pandémie a certes provoqué une augmentation du nombre de fraudes mais elle a également permis de développer de nouveaux moyens d'investigations (Deloitte, 2022). Cependant, le risque de détournement d'actifs a quant à lui diminué, même s'il reste une catégorie de fraude importante. Cette diminution provient du fait que les employés travaillent à distance et que leur accès aux actifs de l'entreprise est limité (PwC, 2022).

De plus, la dégradation des conditions de travail, l'élargissement des droits d'accès ou encore les contrôles suspendus ou espacés ont aussi permis à la fraude de se développer davantage. Des processus qui auparavant étaient considérées comme ayant un risque faible devront être revus afin de détecter les potentiels risques de fraude (Deloitte, 2021).

Finalement, en raison de la pandémie, les auditeurs doivent rester attentifs à certains risques tels que la surévaluation des revenus, la sous-évaluations des provisions et estimations, la manipulation des valorisations et dépréciations, les immobilisations et étalements de couts, les fraudes relatives à la publication et à l'exactitude de l'information financière, la manipulation des marges et des états financiers (Deloitte, 2022).

1.7. Fréquence de détection

La fraude financière est un phénomène connu dans le monde entier dont les entreprises sont la cible. Celle-ci peut être perpétrée par des acteurs internes ou externes de la société tels que le directeur, le gouvernement d'entreprise, le personnel, les parties prenantes, les fournisseurs, les clients. La détection de la fraude au sein d'une organisation peut s'avérer difficile étant donné les actes méticuleusement réfléchis des protagonistes haut placés dont les techniques utilisées sont de plus en plus sophistiquées. En effet, plus la fraude est commise par le niveau le plus haut de la hiérarchie, plus elle sera difficile à détecter. Par conséquent, le risque pour un auditeur de ne pas détecter une fraude perpétrée par la direction est plus élevé que lorsque cette fraude est commise par le personnel. Les dirigeants ont tendance à présenter des informations financières trompeuses, à manipuler directement ou indirectement les comptes et à contourner les contrôles établis (ISA 240, §7). Cependant, une fraude non repérée ne restera pas longtemps anodine car elle est toujours découverte à un moment, suite à un besoin fondamental des fraudeurs : celui d'en vouloir toujours plus.

« Vouloir toujours posséder plus » relève de la notion de « pléonexie » venant de la langue grecque et signifiant : « *Le désir d'en avoir plus, un désir sans limites, source de troubles pour l'homme et pour son semblable. L'homme atteint de pléonexie veut plus d'honneur, d'avantages matériels et symboliques que les autres, plus de richesse comme moyen illimité de se procurer tout ce qu'il veut.* » (Giassi, 2019). Le comportement du fraudeur s'apparente à cette notion et c'est la raison pour laquelle la fraude non détectée est en théorie toujours révélée.

Dans la réalité économique, un grand nombre de fraudes parvient à être détecté dans l'ensemble des entreprises mondiales. Selon une enquête réalisée par PwC reposant sur 1.296 entreprises participantes, issues de 53 pays différents, le taux de fraude au niveau mondial s'élevait à 46% en 2022 contre 47% en 2017 et 49% en 2018 (annexe 6). Presque la moitié des entreprises interrogées déclarent avoir été victimes au minimum d'une fraude au cours des 24 derniers mois. Les entreprises victimes de fraude sont de tailles différentes : 52% sont des « grandes » compagnies possédant un chiffre d'affaires supérieur à 10 billions de dollars et 38% sont des « petites » sociétés avec des revenus de moins de 100 millions de dollars (PwC, 2022).

Au niveau national, 65% des entreprises belges ont été confrontées à des cas de fraude en 2018 (PwC, 2022). En 2020, la France compte 53% de ses entreprises victimes de malversation. Dans ces deux cas, la cybercriminalité est la menace la plus importante (PwC, 2020). La fraude la plus fréquente au niveau mondial est d'ailleurs la cybercriminalité, cela peut s'expliquer par l'amélioration de la technologie et par l'apparition de la Covid-19 (annexe 7) (PwC, 2022).

La détection d'un cas de fraude en entreprise n'est pas aisée c'est pourquoi la considération d'une série de signaux d'alerte peut être envisagée afin de les découvrir comme par exemple :

- Des informations contradictoires entre employés d'un même service,
- Un refus d'échange d'informations de la part du gouvernement d'entreprise,
- Un mauvais contrôle interne,
- Un manque de séparation des fonctions,
- Des transactions inhabituelles.

(ISA 240, Annexe 1 et 2)

Celles-ci sont le plus souvent repérées via les contrôles généraux (14%), l'audit interne (14%), les réseaux sociaux (11%), la confession d'une personne (4%) ou par l'audit externe (3%) (annexe 8) (PwC, 2022).

Finalement, la détection ou non de cas de fraude dépendra également des mesures de prévention prises par les entreprises.

1.8. Prévention de la fraude

A l'heure actuelle, la fraude fait partie des risques les plus importants pour une entreprise car elle peut impacter l'image fidèle des comptes annuels, la gestion de l'entreprise, les actifs, les passifs mais aussi la position de cash-flow (Centre d'information du révisorat d'entreprise, 2021).

La norme d'audit ISA 240 stipule que c'est l'entreprise qui a la responsabilité de mettre en place des mécanismes de prévention des fraudes afin de réduire la fréquence et ce en développant une culture d'honnêteté, un comportement éthique qui peut être renforcé par une surveillance active des personnes constituant le gouvernement d'entreprise (ISA 240, §4). Cependant, il est important de mentionner que la norme ISA 240 n'est pas contraignante vis-à-vis des entreprises.

Les investissements principaux dans la lutte de la prévention contre la fraude sont l'audit interne et la sécurité informatique. En effet, selon Cédric Antonelli, associé chez BDO : *« Il est important d'investir dans la technologie pour lutter contre la fraude. Toutefois, l'investissement dans la formation du personnel est également essentiel. Le contrôle manuel est actuellement la meilleure manière de démasquer des tentatives de fraude. En outre, l'étude démontre également qu'un rôle actif du management est aussi crucial dans la lutte contre la fraude : 27% des tentatives de fraudes et 10% des cas de fraudes effectifs ont été découverts de cette manière. »* (BDO, 2018).

Selon la norme ISA 240 et les propos de Cédric Antonelli, il est crucial que le management joue un rôle actif et adopte un comportement éthique pour prévenir la fraude au sein de l'entreprise. Cela commence dès la sélection des employés, où il est recommandé de recourir à un recruteur afin d'engager des candidats honnêtes et d'intégrer des critères éthiques dans le processus de sélection. De plus, l'organisation doit s'assurer de l'évolution continue du niveau éthique de ses employés actuels. Bien que la formalisation des valeurs et des principes éthiques de l'entreprise dans une charte éthique ou un code de conduite soit largement utilisée, son efficacité reste à prouver. Il est donc conseillé de former les employés à prendre conscience de l'impact de leurs choix sur autrui et à penser de manière autonome (Sachet-Milliat, 2010).

Outre la prise en compte des signaux d'alerte ou des situations indiquant la possibilité de fraude issue de la norme ISA 240, chaque entreprise doit établir un contrôle interne conforme et efficace. Le référentiel COSO et la gouvernance d'entreprise sont les lignes directrices à respecter pour la bonne implémentation du contrôle interne.

1.8.1. Environnement contrôle interne

Au sein de cette partie, nous nous pencherons sur la notion de contrôle interne ainsi que sur sa mise en place ou sa mise à jour opérées grâce aux objectifs du référentiel COSO. Nous évoquerons également l'importance de la gouvernance d'entreprise.

1.8.1.1. Notion de contrôle interne

Le contrôle interne se compose d'un ensemble de mesures que l'entreprise doit mettre en place pour atteindre trois objectifs principaux : garantir la fiabilité de l'information financière, assurer l'efficacité et l'efficience de ses opérations, et se conformer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, ce qui permet in fine de réduire les risques d'erreurs et de fraudes (ISA 315, A44). Le contrôle interne est un processus instauré par le conseil d'administration, la direction et les employés d'une organisation, qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs énoncés précédemment (Gallet, 2014).

L'Ordre des expert-comptables définit déjà en 1977 le contrôle interne comme étant : *«L'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise pour maintenir la pérennité de celle-ci.»* (Gallet, 2014).

Ce dispositif est primordial au sein de l'entreprise car il sera le point de départ du travail des auditeurs lors de l'audit des états financiers. En effet, ces derniers devront prendre connaissance du contrôle interne au début de leur mission lors de la phase de prise de connaissance fixée par la norme ISA 315 (ISA 315, §11 à 14). La conformité et l'efficacité du procédé seront testées pour permettre de découvrir les potentielles anomalies pouvant conduire à des fraudes. Le contrôle interne doit donc être implanté de façon efficace au sein des organisations. Néanmoins, le contrôle interne à lui seul ne permet pas d'attester la fidélité des états financiers.

Effectivement, la direction ou les personnes le mettant en place au sein de la société peuvent l'outrepasser aisément. Dans la terminologie de l'audit, cette notion est appelée « le management override of control » (Gallet, 2014).

1.8.1.2. Référentiel COSO IC

Le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission a été conçu par une commission à but non lucratif afin d'aider les entreprises à mettre en place ou à mettre un jour un système de contrôle interne comme énoncé ci-dessus. Il tient compte des objectifs de l'organisation et des éléments de gestion des risques (Karimi, n.d.).

Le référentiel COSO se présente sous deux formes : le modèle COSO IC (COSO Internal Control) et le modèle COSO ERM (COSO Enterprise Risk Management).

Le premier modèle COSO IC a été élaboré à la suite des recherches menées dans les années 1990 sous la direction du sénateur américain Treadway. L'objectif premier de ce modèle est de combattre les fraudes économiques via l'amélioration de la qualité financière par l'éthique, le gouvernement d'entreprise et l'efficacité du contrôle interne. COSO propose un cadre pour l'établissement du processus de contrôle de chacune des entreprises ; il donne des objectifs que l'entreprise doit ensuite traduire en actes concrets (Gallet, 2014).

Le référentiel est constitué de cinq composantes énoncées ci-dessous qui sont les lignes directrices pour l'établissement du contrôle interne (annexe 9). Chacune d'elles doit permettre d'atteindre les trois objectifs initiaux vu précédemment et intègre 17 principes. Les cinq composantes du référentiel COSO sont :

- L'environnement de contrôle,
- Le processus d'évaluation des risques,
- Activité de contrôle,
- Information et communication,
- Pilotage.

(ISA 315) (Vessié, 2021).

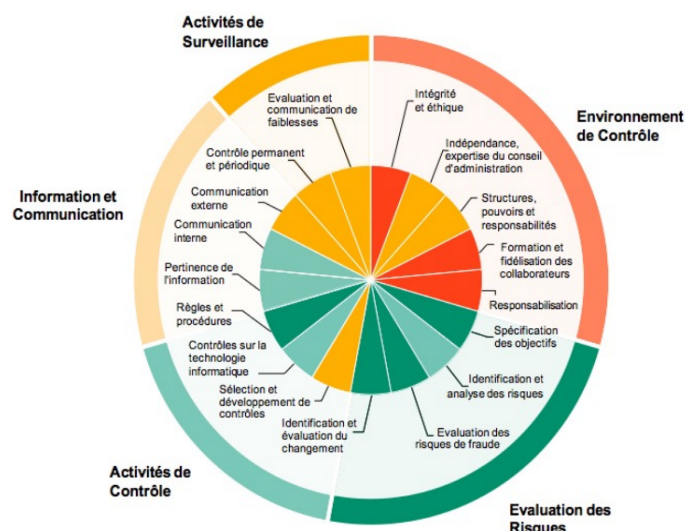


Figure 1 : 17 principes du référentiel COSO (Vessié, 2021)

1.8.1.3. Référentiel COSO ERM

COSO ERM est une déclinaison de COSO IC, créé en 2013, afin de répondre au nouveau contexte économique de plus en plus risqué en tenant compte de l'évolution réglementaire, économique et technologique. Ce référentiel se focalise davantage sur les risques et la gouvernance d'entreprise (Vessié, 2021).

Selon le référentiel COSO, « L'Entreprise Risk Management » signifie :

« La gestion des risques de l'entreprise est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les directeurs et les membres du personnel, appliquée dans l'élaboration des stratégies et au travers de toute entité et activités de l'entreprise. Il a été conçu :

- *Pour identifier tout événement potentiel susceptible d'affecter l'entité ;*
 - *Pour s'assurer que le risque entre dans les limites du « risk appetite » de l'entité ;*
 - *Pour fournir une assurance raisonnable concernant la réalisation de ses objectifs. »*
- (Vessié, 2021).

Ce référentiel compte au total huit composantes dont cinq identiques au COSO IC (annexe 10). L'Entreprise Risk Management permet donc d'établir un champ d'application plus vaste. Les huit composantes du référentiel COSO ERM sont :

- Environnement de contrôle : il s'agit du fondement de la structure de contrôle de l'entité. En effet, la direction ou les personnes constituant le gouvernement d'entreprise doivent : développer une culture d'honnêteté, établir le respect entre les personnes et prôner les comportements éthiques. De plus, au sein de l'environnement de contrôle, il est indispensable de mettre en place une séparation des fonctions. Effectivement, disposition, conservation, enregistrement et contrôle sont quatre fonctions incompatibles pour une même tâche. Cette séparation permet de définir les responsabilités de chacun de manière claire, elle permet également de prévenir la perte de valeur, limiter les erreurs et réduire les tentations de fraude.
- Définition des objectifs : l'entreprise doit se fixer des objectifs aux niveaux stratégiques et opérationnels relatifs à l'information financière et à la conformité. Elle détermine également la marche à suivre pour atteindre ceux-ci ainsi que les mesures d'évaluation de la performance.
- Identification des événements : l'entité doit essayer d'identifier tous les événements probables liés à son activité.
- Processus d'évaluation des risques : l'entreprise doit mettre en place des processus afin d'identifier les risques internes et externes liés à l'activité, évaluer leur importance, évaluer leur possibilité de survenance et leur impact et enfin décider des mesures à prendre pour diminuer leur probabilité. Cette estimation des risques doit être dynamique et doit se faire tout au long de l'activité.
- Réponse aux risques : la direction doit évaluer les risques auxquels elle pourrait être confrontée lors de la réalisation de son activité. Elle doit également répondre aux risques tant au niveau de la probabilité que de l'impact.
- Activités de contrôle : l'entité met en place des mesures et des procédures afin de limiter les risques identifiés.

- Information et communication : la direction doit mettre en œuvre un système d'information (et les processus opérationnels y afférents) quant aux flux d'opérations et aux enregistrements comptables : les procédures par lesquelles les opérations sont enregistrées, traitées et corrigées. En outre, il est essentiel que l'entité établisse clairement l'attribution des rôles et des responsabilités de chacun, ainsi que les canaux de communication entre la direction et les membres du gouvernement d'entreprise. La communication au sein de l'entité doit être claire et les informations (financières et/ou non-financières) doivent refléter la qualité et la pertinence.
- Pilotage : la société doit prendre des mesures afin d'assurer le suivi de son contrôle interne. Elle doit également établir un contrôle permanent permettant ainsi une évaluation et une adaptation continue.
(ISA 315) (Vessié, 2021) (Gallet, 2014).

1.8.1.4. *Corporate governance*

Le gouvernement d'entreprise ou *corporate governance* est comme, cité ci-dessus, une ligne directrice pour la bonne implémentation du contrôle interne.

La *corporate governance* est définie par le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009 de la manière suivante :

« *La gouvernance d'entreprise, encore appelée gouvernement d'entreprise, recouvre un ensemble de règles et de comportements qui déterminent comment les sociétés sont gérées et contrôlées. Une bonne gouvernance d'entreprise atteindra son objectif en établissant un équilibre adéquat entre le leadership, l'esprit d'entreprise et la performance, d'une part, et le contrôle ainsi que la conformité à ces règles, d'autre part.* » (Code belge de gouvernance d'entreprise, 2009).

Le précédent Code belge de *corporate governance* de 2009 a été révisé en 2020 afin de répondre aux nombreux changements du cadre réglementaire belge et européen, notamment avec la parution du nouveau Code belge des sociétés et des associations (CSA) en 2019. Le Code de 2020 met l'accent sur la durabilité, sur la responsabilité et sur la prise en compte permanente des intérêts des parties prenantes. Ce Code s'applique aux entreprises belges dont les actions sont cotées sur un marché réglementé (Code belge de gouvernance d'entreprise, 2020).

Il s'agit d'un dispositif de prévention contre la fraude car la gouvernance d'entreprise va aider à la mise en place d'un contrôle interne efficace au sein de l'entité en prenant en compte les dix principes issus du code, à savoir :

- Principe 1.** La société adopte explicitement une structure de gouvernance et communique clairement son choix
- Principe 2.** Le conseil et le management exécutif agissent dans le cadre de leurs attributions respectives et interagissent de manière constructive
- Principe 3.** La société se dote d'un conseil efficace et équilibré
- Principe 4.** Des comités spécialisés assistent le conseil dans l'exercice de ses attributions
- Principe 5.** La société nomme les membres du conseil selon une procédure transparente
- Principe 6.** Tous les membres du conseil font preuve d'indépendance d'esprit et agissent toujours dans l'intérêt social
- Principe 7.** La société rémunère les membres du conseil et les managers exécutifs de manière équitable et responsable
- Principe 8.** La société traite tous les actionnaires de manière égale et respecte leurs droits
- Principe 9.** La société dispose d'une procédure rigoureuse et transparente pour évaluer sa gouvernance
- Principe 10.** La société rend compte publiquement du respect du code

Figure 2 : 10 principes du Code de gouvernance (Le Code belge de gouvernance d'entreprise, 2020)

1.8.2. Outils de détection

Dans le cadre de l'audit des états financiers, les auditeurs et réviseurs d'entreprises utilisent de nombreux outils de détection afin de déceler la fraude financière tels que la loi de Benford qui est une loi statistique, des procédures analytiques mais également de nombreux autres tests. Par exemple, le test SSD (*same-same-different*) dont le but est de détecter des doublons anormaux, des détections de « trous » permettant de détecter les éléments manquants d'une séquence, de correspondances et de doublons approximatifs qui constituent des approches afin de trouver les enregistrements correspondants et similaires dans des champs de caractères. De plus, l'analyse de différents ratios est également un outil important. Finalement, les Data Analytics sont de plus en plus adoptées afin de répondre à la digitalisation des données des entités (Caseware, 2020).

A présent, abordons plus rigoureusement trois des outils cités ci-dessus, à savoir :

- La loi de Benford qui est une technique d'analyse numérique basée sur les probabilités statistiques. Cette loi consiste à comparer dans une base de données les fréquences d'apparition attendues d'un chiffre avec les fréquences réelles. Ainsi, si un chiffre se

répète trop ou pas assez souvent qu'il ne le devrait, cela pourrait être un signe de fraude (Gallet, 2014).

Premier chiffre	Loi de Benford	Jeu de données X	Écarts
1	30,10 %	24,00 %	0,06
2	17,61 %	18,00 %	0,00
3	12,49 %	26,00 %	-0,14
4	9,69 %	11,00 %	-0,01
5	7,92 %	5,00 %	0,03
6	6,70 %	7,00 %	0,00
7	5,80 %	5,00 %	0,01
8	5,12 %	2,00 %	0,03
9	4,58 %	2,00 %	0,03

Tableau 1 : Loi de Benford (Caseware, 2020)

Pour illustration, sur base du tableau ci-dessus, ce dernier indique une base de données reprenant environ 10.000 factures fournisseurs. Dans un ensemble de la loi de Benford, le premier chiffre figurant sur les factures serait « 3 » seulement 12% du temps alors qu'il apparait dans cette base de données dans 26% des cas. Il représente donc un écart considérable. Cette différence fera l'objet d'une investigation ultérieure afin de détecter une fraude potentielle. La loi de Benford constitue un contrôle utile de la vraisemblance. Elle permet notamment d'indiquer les doubles emplois anormaux, trouver des écarts particuliers entre les données financières d'une période à celles d'une période précédente (Caseware, 2020).

- Les procédures analytiques se composent de l'analyse de comparaison des informations financières de l'entité et l'examen des corrélations. Ces procédures sont utiles afin d'identifier des événements ou des opérations inhabituelles. L'examen de comparaison peut se réaliser avec des informations comparables des périodes précédentes, avec les budgets ou prévisions ou encore avec des données similaires d'un même secteur d'activité (ISA 315, A7 à 10). L'analyse de corrélation quant à elle permet de déterminer s'il existe un lien entre les différentes pièces d'information provenant d'au moins deux sources comme par exemple : un compte fournisseur et un compte de résultat. Ainsi, si

une forte corrélation est constatée sur une période, cela peut indiquer un indice de fraude. Des corrélations inhabituelles ou inattendues peuvent également provenir de fraudes (Caseware, 2020).

- Les Data Analytics permettent, à l'aide de logiciels, d'analyser d'importantes quantités de données lors d'un audit. Elles sont également efficaces pour répondre, et donc, détecter les fraudes qui sont opérées à l'aide de mécanismes de plus en plus sophistiqués. L'analyse de données permet d'identifier les tendances, les anomalies, les modèles et les exceptions au sein d'une entreprise. Elle aide les entreprises à évaluer et améliorer leurs contrôles internes permettant ainsi de prévenir, de détecter et de gérer la fraude de manière plus efficace (Wolters Kluwer, 2021). Cette approche permet une analyse systématique et exhaustive. En effet, les méthodes de tests par échantillon issues de la norme ISA 530 permettent d'avoir une vision globale du processus mais ne permettent pas de trouver des « cas particuliers » contrairement à l'analyse de données (Desjardins C, 2016).

1.9. L'impact de la fraude

Selon l'avocat K.Aerts, la fraude peut avoir un impact :

- Sur l'image fidèle des comptes annuels, suite à des anomalies qui, cumulées, sont significatives pour les états financiers,
- Sur la gestion de l'entreprise,
- Sur les actifs impactés par le détournement d'actifs comme la disparition des stocks,
- Sur le passif, lorsque l'entreprise engage des frais d'enquête, de procédure juridique,
- Sur la position des cash-flow.

(Centre d'information du révisorat d'entreprise, 2021).

Selon une étude réalisée par BDO sur 245 entreprises dans 33 secteurs différents, la fraude provoque des pertes économiques importantes pour les entreprises. Elles se chiffrent entre 100.000 euros et plus d'un million d'euros (BDO, 2018). Cependant, une étude réalisée par PwC permet de s'intéresser à des conséquences plus qualitatives de la fraude. En effet, la fraude n'a pas seulement des conséquences financières. Nous pouvons noter des conséquences sur la réputation de l'entreprise, son image de marque, sur le cours de bourse, sur la motivation du personnel mais également sur les relations commerciales (Gallet, 2014).

Lorsqu'une fraude est détectée dans une entreprise et que celle-ci est rendue publique, cela a des conséquences sur sa relation avec ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires, ainsi que ses employés. Cela va également entraîner un impact sur sa réputation et son image de marque. À titre d'exemple, les fournisseurs de l'entreprise pourraient craindre que l'entreprise ne puisse pas honorer ses livraisons si elle faisait faillite en raison de détournements d'actifs (Gallet, 2014).

De plus, le cours de bourse des entreprises cotées est également impacté par la détection d'une fraude. Lorsqu'une fraude financière est soupçonnée dans une entreprise cotée, le cours de ses actions s'écroule, impactant son image de marque ainsi que la confiance de ses parties prenantes (Gallet, 2014).

Malgré les conséquences dommageables, seulement une entreprise sur quatre dispose d'un budget nécessaire pour lutter contre la fraude. Ce budget permet de couvrir le coût de poursuite en justice d'un fraudeur. En effet, certaines entreprises décident de donner une suite judiciaire à leurs actions afin que le délit soit pénalement reconnu. Cette condamnation en justice est souvent assimilée à une somme importante que l'entreprise doit déboursier en frais d'avocats et d'experts. Avant d'engager de telles poursuites, l'entreprise se pose la question de savoir si « le jeu en vaut la chandelle ». Il est donc pertinent pour les entreprises de mettre en place des procédures de prévention et de détection telles que la prise en compte des signaux d'alerte et l'implémentation d'un contrôle interne efficace qui vont permettre de limiter ces coûts (Gallet, 2014).

Ce chapitre nous a offert une exploration de la fraude sous différents angles. En effet, nous avons découvert les différents types de fraude tant internes qu'externes mais également les mesures préventives telles que le contrôle interne et la gouvernance d'entreprise mis en place grâce aux référentiels COSO IC et ERM. De plus, nous avons découvert des outils de détection tels que la loi de Benford, la réalisation de procédures analytiques tels que l'analyse des comparaisons et corrélations ou encore les Data Analytics permettant de détecter la fraude et de ainsi réduire son impact sur l'image fidèle états financiers. Nous avons également pris conscience des conséquences considérables qu'engendre la fraude.

Chapitre 2 : Définition de l'audit

L'audit est défini d'une façon générale comme : « *Un processus méthodique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit (ensemble de politiques, procédures ou exigences utilisées comme référence vis-à-vis de laquelle les preuves sont comparées) sont satisfaits.* » (Daidj et all, 2021). Nous établirons une distinction entre l'audit interne et l'audit externe, qui peuvent être réalisés de manière traditionnelle ou à distance, c'est-à-dire en dehors des locaux de l'entreprise (hors site), voire même en télétravail.

2.1. Audit traditionnel

L'audit traditionnel est une forme d'audit qui est réalisé sans télétravail et sans audit hors site. Ce type d'audit est réalisé en présentiel, chez le client. Nous pouvons faire la différence entre, d'une part l'audit interne qui est une démarche proactive de l'entreprise et résulte d'une volonté de l'entreprise à s'améliorer elle-même. Le rapport d'audit sera réalisé par des auditeurs internes et publié en interne, à destination des responsables. D'autre part, l'audit externe est réalisé par un auditeur indépendant à l'entreprise. Le rapport d'audit sera réalisé par des auditeurs externes et publié à destination des différentes parties prenantes.

2.1.1. Définitions et caractéristiques

Au sein de ce point, nous nous intéresserons à l'audit interne et à l'audit externe ainsi qu'aux distinctions entre ces deux notions.

2.1.1.1. Audit interne

L'audit interne peut être défini comme : « *Une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.* » (Daidj et all, 2021).

L'audit interne tel que défini par un groupe de recherche sous la direction d'un ingénieur, Olivier Lemant, permet aux employés de s'améliorer dans la réalisation de leurs responsabilités. En effet : « *L'Audit Interne est, à l'intérieur d'une entreprise (ou d'un organisme), une activité*

indépendante d'appréciation du contrôle des opérations ; il est au service de l'entreprise (ou de l'organisme). C'est, dans ce domaine, un contrôle qui a pour fonction d'estimer et d'évaluer l'efficacité des autres contrôles.

Son objectif est d'assister les membres de l'entreprise (ou de l'organisme) dans l'exercice efficace de leurs responsabilités. Dans ce but, l'Audit Interne leur fournit des analyses, des appréciations, des recommandations, des avis et des informations concernant les activités examinées. Ceci inclut la promotion du contrôle efficace à un coût raisonnable.

Le champ de l'Audit Interne comprend l'examen et l'évaluation de la suffisance et de la réalité du système de contrôle interne de l'entreprise (ou de l'organisme), ainsi que la qualité de l'action dans la mise à exécution des responsabilités assignées. » (Lemant, 2011).

L'audit interne s'intéresse à un ensemble de risques de différentes natures : humain, informationnel, légal, financier, etc. Il se soucie donc des risques dans tous les départements et processus d'une organisation. Il a pour objectif de donner une assurance au management quant au degré de maîtrise de ces différents risques (Daidj et all, 2021).

2.1.1.2. Audit externe

En ce qui concerne l'audit externe, celui-ci est réalisé par un auditeur indépendant de l'entreprise auditée. L'auditeur externe est nommé par l'Assemblée générale sur présentation du Conseil d'administration. Il a pour mission de certifier que les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de l'entreprise dans le cadre d'un contrôle légal. Il a également une mission vis-à-vis du conseil d'entreprise, des missions légales prévues par le code des sociétés et des associations ainsi que des missions contractuelles dans le respect des règles déontologiques (Collin, 2022).

2.1.1.3. Distinctions

L'auditeur interne et l'auditeur externe sont donc des fonctions différentes en termes de statut, et d'objectifs. En effet, l'auditeur interne est employé dans l'entreprise alors que l'auditeur externe est indépendant de l'entreprise auditée. De plus, un auditeur externe doit être commissaire pour pouvoir délivrer la certification. Concernant les objectifs, l'auditeur interne a un objectif de résultat alors que l'auditeur externe a un objectif de moyen (Ziani & Medjdoub, 2016).

Malgré ces différences, l'auditeur externe peut utiliser les travaux d'un auditeur interne. Pour ce faire, la norme ISA 610 évoque les diligences requises. Il doit évaluer s'il est possible d'utiliser les travaux de l'audit interne, dans quels domaines et dans quelles mesures. La norme évoque également des diligences en ce qui concerne l'utilisation des travaux. À titre d'exemple, elle doit s'entretenir avec la fonction d'audit interne quant à l'utilisation prévue de ses travaux (ISA 610, §26 à 32).

2.1.2. Procédures

Dans cette section, nous développerons les procédures pour la réalisation de l'audit interne et externe. Cependant, nous développerons principalement la notion d'audit externe étant donné que nous traitons principalement de l'impact de l'audit externe réalisé à distance sur la fraude.

2.1.2.1. *Audit interne*

Dans son ouvrage intitulé, « memento de l'audit interne », Pierre Schick propose cette démarche d'audit interne :

« 1. Élaborer un référentiel de risques et de bonnes pratiques pour les maîtriser (« référentiel de contrôle interne »).

2. Comparer le réel au référentiel.

3. En cas d'écart en rechercher les causes et conséquences puis élaborer les recommandations pour faire cesser ces causes et conséquences.

4. Rendre compte à la direction générale.

5. Suivre la mise en œuvre des décisions prises par le management en réponse aux recommandations. » (Schick, 2007).

2.1.2.2. *Audit externe*

En ce qui concerne l'audit externe, la mission du réviseur commence avec les exigences requises quant à l'acceptation de la mission telle que défini par l'ISA 210. Ensuite, si les exigences sont respectées, il peut accepter sa mission qui se décomposera en trois parties :

1. Identification et évaluation des risques : cette première partie se compose de dix étapes :

- Définition de la stratégie globale d'audit, conformément à la norme ISA 300, qui définit « *l'étendue, le calendrier et la démarche d'audit et donnant les lignes directrices pour l'établissement d'un programme de travail* » (ISA 300, §2).
- Définition du seuil de signification, planification et anomalies manifestement insuffisantes selon l'ISA 320 grâce à la notion de matérialité (ISA 320, §9).
- Discussion au sein de l'équipe d'audit, requise par l'ISA 315 (ISA 315, A14).
- Prise de connaissance de l'entité selon l'ISA 315. L'auditeur doit en particulier prendre connaissance du secteur concerné, de la nature de l'entité, du choix et l'application des méthodes comptables retenues par l'entité, des objectifs et de la stratégie de l'entité, des mesures et revue de la performance financière de l'entité (ISA 315, §11).
- Identification des risques inhérents c'est-à-dire l'ensemble des risques auxquels l'entreprise auditée est exposée.
- Evaluation des risques importants. Un risque important est défini par l'ISA 315 comme : « *Un risque identifié et évalué d'anomalies significatives qui, selon le jugement de l'auditeur, requiert une attention particulière au cours de l'audit.* » (ISA 315, §4).
- Détermination des risques d'anomalies significatives.
- Compréhension du contrôle interne.
- Évaluation du contrôle interne.
- Communications des déficiences du contrôle interne au gouvernement d'entreprise, comme requis par l'ISA 265.

(ISA 210) (Vessié, 2022)

2. Réponses aux risques : après avoir identifié les risques d'anomalies significatives, l'auditeur doit veiller à réduire le risque à un niveau acceptable. Pour ce faire, il peut effectuer des tests de procédure, permettant de vérifier l'efficacité du contrôle interne de l'entreprise mais également des contrôles de substance afin de détecter des anomalies significatives sur des assertions. Selon l'ISA 330, les contrôles de substance peuvent être instaurés en effectuant des vérifications détaillées sur les flux d'opérations, les soldes de comptes et les informations présentées dans les états financiers, ou encore en utilisant des procédures analytiques (ISA 330, A4).

3. Rédaction du rapport : enfin, après avoir réduit les risques à un niveau acceptable, l'auditeur peut rédiger son rapport, l'aboutissement de nombreuses heures de travail qui sera formalisé dans un rapport de trois à cinq pages. Ce rapport peut prendre différentes formes. En absence d'anomalies, le rapport sera sans réserve. À l'inverse, il peut contenir une réserve ou une opinion défavorable. Le réviseur peut également être dans l'impossibilité d'exprimer une opinion (ISA 700 et 705).

2.1.3. Avantages et inconvénients

La mise en œuvre d'un audit traditionnel, en présentiel, présente à la fois des avantages et des inconvénients.

Un des avantages de ce dernier est la piste d'audit. Celle-ci est définie comme : « *Un ensemble de procédures permettant de justifier toute information en remontant du document de synthèse à la source par un cheminement ininterrompu et réciproquement.* ». Elle est lancée au début de la mission d'audit afin de détecter les faiblesses du contrôle interne mais elle permet également de recueillir des éléments probants pour justifier ces faiblesses. Elle peut se présenter sous la forme d'un tableau reprenant la séquence des opérations, le document y afférant, la personne responsable, le lieu et la date mais également des informations sur la conservation des documents (annexe 11). Néanmoins, bien que cet outil prenne du temps, il représente un avantage dans le cadre d'une mission d'audit traditionnel, car son utilisation à distance est plus complexe en raison des multiples informations nécessaires en interne (Schick, Vera et Bourrouilh-Parège, 2021).

Un autre avantage est la possibilité de réaliser des interviews en présentiel. En effet, les interviews en face à face présentent des avantages tels que la perception des émotions et de la posture qui peuvent mettre en évidence des signes de comportements frauduleux, ce qui est plus facilement falsifié à distance en raison de l'utilisation de technologies, par exemple. L'interview est essentielle pour l'auditeur car elle lui permet de prendre connaissance des différents processus de l'organisation, des objectifs poursuivis, de la nature des tâches exécutées, des documents utilisés mais également des difficultés rencontrées et ainsi permettre d'identifier les risques de fraude potentiels (Schick, Vera et Bourrouilh-Parège, 2021). De plus, la possibilité de se rendre chez le client audité, permet de détecter de potentielles anomalies quant à ses affirmations sur le fonctionnement du contrôle interne. Une qualité essentielle pour l'auditeur est de faire preuve d'esprit critique tout au long de l'audit, il est donc préférable de vérifier par soi-même les déclarations des employés et de s'assurer de leur cohérence avec la réalité. La réalisation de cette vérification est plus aisée lors d'une visite en présentiel chez le client (Vessié, 2022).

De plus, l'audit traditionnel offre la possibilité d'entreprendre des discussions informelles avec le client, les bruits de couloirs tels que les discussions à la machine à café peuvent être de précieux indices de fraude pour l'auditeur (Vessié, 2022).

En ce qui concerne les inconvénients, l'audit traditionnel ne permet pas d'optimiser le temps de travail des employés car les clients peuvent être localisés loin de leurs domiciles, ce qui a pour conséquence une perte de temps des auditeurs sur la route alors que ceux-ci pourraient réaliser l'audit du bureau ou encore de leur domicile leur permettant d'avoir les mêmes horaires de travail mais en ayant plus d'heure effectives.

2.2. Responsabilité de l'auditeur face à la fraude

À présent, nous nous intéresserons à la responsabilité pénale, civile et disciplinaire du professionnel du chiffre, ainsi qu'à la responsabilité de l'auditeur face à la fraude à travers l'ISA 240. Ensuite, nous développerons le rôle de l'auditeur interne et externe dans la détection et prévention de la fraude. Enfin, nous exposerons les différentes sanctions suite à la détection de fraude.

2.2.1. Responsabilités du professionnel du chiffre

Lorsque le professionnel du chiffre exerce sa profession, il peut voir sa responsabilité pénale, civile ou disciplinaire engagée. Celles-ci peuvent être indépendantes les unes des autres ou étroitement liées. En effet, à titre d'exemple, les poursuites pénales peuvent par la suite entraîner des poursuites disciplinaires. De même, les poursuites disciplinaires, suite au non-respect des règles professionnelles, peuvent entraîner des conséquences au niveau de la responsabilité civile.

Il existe différents types de responsabilités :

1. La responsabilité pénale :

Celle-ci se définit comme : « *L'obligation de subir des effets que le droit pénal associe à une violation pénale des normes, ou encore : l'obligation à laquelle une personne à qui l'on attribue et reproche un fait délictueux peut être soumise et qui consiste à supporter les conséquences pénales, et plus précisément les sanctions pénales liées au délit.* » (Balestra et al., 2003). Ces sanctions sont définies par le Code pénal ainsi que par les lois pénales spéciales et résultent d'infractions pénales. À titre d'exemple, ces dernières peuvent être un faux en écriture, un faux bilan, une violation du secret professionnel, un blanchiment d'argent, un abus de biens sociaux, etc (Collin, 2022).

2. La responsabilité civile :

Si la responsabilité civile du professionnel du chiffre est engagée, cela suppose l'existence d'une faute qui peut entraîner sa responsabilité contractuelle, extracontractuelle ou les deux responsabilités cumulées :

- La responsabilité contractuelle découle de la relation avec un client lorsque le professionnel du chiffre engage une mission. En effet, il réalise un contrat de louage d'ouvrage qui est régi par les articles 1787 et suivants du Code civil. S'il ne respecte pas ses engagements, il verra sa responsabilité contractuelle engagée (Collin, 2022) (De Wolf, 2010).
- La responsabilité extracontractuelle provient d'une faute quasi délictuelle selon les articles 1382 et 1383 du Code civil :

« Art. 1382. Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.

Art. 1383. Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».

La responsabilité extracontractuelle du professionnel du chiffre peut être engagée dans le cas où ce dernier ne se comporterait pas comme un professionnel prudent et diligent et qu'il provoque un dommage indépendant à l'inexécution du contrat.

- Le cumul des responsabilités contractuelles et extracontractuelles n'est envisageable que si les deux conditions définies par la Cour de Cassation sont respectées :

« 1. La faute contractuelle doit impérativement constituer en même temps une faute aquilienne, définie par l'article 1382 du Code civil ci-dessus ;

2. Le dommage doit être distinct du dommage consécutif à l'inexécution du contrat »
(Collin, 2022).

Cependant, les réviseurs d'entreprises voient leur responsabilité civile limitée à trois millions d'euros s'ils accomplissent des missions dans une société non cotée. Le cas échéant, leur responsabilité est limitée à douze millions d'euros (Collin, 2022).

3. La responsabilité disciplinaire

- La responsabilité disciplinaire est engagée lorsque le professionnel du chiffre ne respecte pas les règles déontologiques en vigueur ; il est sujet à des sanctions disciplinaires qui s'étendent de l'avertissement à la radiation. Celles-ci sont prononcées par les Commissions de discipline et les Commissions d'appel indépendantes de l'Institut présidées par un magistrat (Collin, 2022) (De Wolf, 2010).

2.2.2. ISA 240

La norme ISA 240 s'intitule : « *Les obligations de l'auditeur en matière de fraude lors d'un audit des états financiers.* » et mentionne les responsabilités de l'auditeur face à la fraude. Lors de l'audit des états financiers, l'auditeur est responsable de son opinion. Il doit offrir une assurance raisonnable que les états financiers, pris individuellement ou dans leur ensemble, ne contiennent pas d'anomalies significatives dues à la fraude ou à des erreurs. Cependant, il est impossible pour l'auditeur de garantir avec une assurance absolue la fiabilité des états financiers. C'est la raison pour laquelle l'auditeur exprime son opinion avec une assurance raisonnable.

Étant donné que l'auditeur est responsable de son opinion, la norme définit diverses diligences que l'auditeur doit prendre en considération lors d'un audit des états financiers afin de limiter l'impact sur sa responsabilité :

- L'auditeur doit faire preuve d'esprit critique : il doit faire abstraction de son expérience passée, prendre en considération que les dirigeants et les personnes constituant le gouvernement d'entreprise peuvent ne pas faire preuve d'honnêteté ou d'intégrité.
- Il doit se concerter avec les membres de l'équipe affectés à la mission. En effet, ceux-ci se positionnent à des niveaux hiérarchiques différents. En fonction de sa place dans l'équipe, chacun va recueillir des informations différentes.
- Le professionnel du chiffre doit réaliser des procédures d'évaluation des risques et procédures liés afin de détecter quels sont les risques inhérents, importants, d'anomalies significatives.
- Il est essentiel pour le réviseur d'entreprise et son équipe d'identifier et d'évaluer les risques de fraude résultant d'anomalies significatives, afin de pouvoir y répondre de manière adéquate.
- L'auditeur doit répondre aux risques évalués d'anomalies significatives provenant de fraudes afin de diminuer le risque à un niveau acceptable.
- Il doit évaluer les éléments probants en se demandant s'il en a suffisamment afin de produire son rapport

(ISA 240 , §12 à 37) (Vessié, 2022).

2.2.3. Rôle de l'auditeur interne dans la détection et prévention des fraudes

Selon l'European Confederation of Institutes of Internal Auditing (ECIIA), la direction d'une entreprise doit mettre en place des processus de prévention et de détection des fraudes. Ceux-ci peuvent être mis en œuvre grâce à l'audit interne. Effectivement, l'audit interne permet d'évaluer les risques et les stratégies de contrôle de l'entreprise, mais également de s'assurer que l'organisation contrôle ses risques.

Pour ce faire, l'audit interne va permettre d'examiner :

- Le comportement du conseil d'administration et son impact sur l'entreprise. Si celui-ci est disposé à prendre des risques ou au contraire s'il est réticent.
- L'approche du risque pour laquelle l'entreprise va opter. En effet, l'entreprise peut, lorsqu'elle fait face à un risque, décider d'atténuer, de partager, de limiter, d'accroître, de transférer ou d'accepter le risque.
- Les systèmes globaux de gestion du risque.

(ECIIA, 2000)

Cependant, les auditeurs internes n'ont pas pour objectif premier de détecter les fraudes. Malgré cela, en cas d'irrégularités ou d'actes illicites, ils doivent en avertir les autorités compétentes de l'entreprise et s'assurer que les procédures ont été accomplies.

Selon une étude réalisée par PwC en 2005, l'audit interne joue un rôle considérable dans la détection des risques et des fraudes. De plus, l'audit interne serait plus pertinent que l'audit externe en matière de prévention de la fraude. En effet, selon Chekroun Meriem, maître de conférences au sein d'une université Algérienne : « *Renforcer un système de contrôle interne incluant une fonction d'audit interne efficace est plus utile que de recourir à l'audit externe.* ».

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer l'importance de l'audit interne dans la détection des fraudes (Chekroun, n.d).

TABLEAU 1:LES FACTEURS DE DETECTION DE LA FRAUDE		
Comment la fraude a été détectée?	En France	Dans le monde
• Système de gestion des risques /audit interne.	39%	33%
• Rumeur (interne et externe)	29%	28%
• Autres	16%	25%
• Hasard	6%	6%
• Investigation des autorités judiciaires	6%	6%
• Audit externe.	4%	2%

Tableau 2 : Les facteurs de détection de la fraude (Chekroun, n.d)

2.2.4. Rôle de l'auditeur externe dans la détection et prévention des fraudes

L'auditeur externe n'a pas non plus pour objectif premier de détecter les fraudes, mais celui de certifier le caractère fidèle des états financiers de l'entreprise auditée. Toutefois, lors de ses travaux, le réviseur doit tenir compte de la possibilité que les états financiers contiennent des fraudes ou des erreurs et doit en évaluer l'impact sur ceux-ci (ISA 240, §5).

Selon la norme ISA 240 : « Lorsque l'auditeur a identifié une fraude, ou suspecte une fraude, il doit déterminer s'il a ou non l'obligation de révéler les faits à un tiers. Bien que l'auditeur soit tenu à l'obligation professionnelle de l'auditeur de garder confidentielles les informations de son client et que ceci pourrait l'empêcher de communiquer de tels faits, des obligations légales peuvent, dans certaines circonstances, prévaloir sur son devoir de confidentialité ... Cependant, la responsabilité de l'auditeur sur le plan juridique varie d'un pays à l'autre et, dans certaines situations, la loi ou une décision judiciaire peuvent prévaloir sur le devoir de confidentialité. Dans certains pays, l'auditeur d'un établissement financier a une obligation légale de communiquer les fraudes aux autorités. Dans d'autres pays, l'auditeur a le devoir de révéler les anomalies constatées aux autorités dans les cas où la direction et les personnes constituant le gouvernement d'entreprise ne prennent pas les mesures correctives nécessaires. ».

Néanmoins, l'auditeur n'est pas responsable de la non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude à partir du moment où il a effectué les diligences requises pour ses normes professionnelles. En effet, comme dit précédemment, le réviseur d'entreprise émet une opinion sur base d'une assurance raisonnable et non absolue (ISA 240, A65).

En cas d'indices d'erreurs, de fraudes ou d'actes illégaux, les auditeurs doivent agir en tenant compte de la législation pertinente et des normes agréées au niveau international. En effet, les normes ISA requièrent que l'auditeur fasse des investigations complémentaires afin de comprendre la nature des événements ainsi que les circonstances dans lesquelles ceux-ci se sont produits. Grâce à cela, il pourra évaluer quels sont les effets de ces indices sur les comptes annuels (De Wolf & Van Cutsel, 2006).

À titre d'illustration, si le réviseur d'entreprise découvre des éléments pouvant être liés à du blanchiment d'argent dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu de signaler immédiatement ces éléments à la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) conformément à la loi du 18 septembre 2017 visant à prévenir l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux. De plus, il est interdit d'effectuer des transactions en liquide pour un montant de plus de trois mille euros (Collin, 2022).

En ce qui concerne la prévention des fraudes, le réviseur n'en est pas responsable non plus. Ce rôle est dévolu au management. Cependant, il peut y contribuer. En effet, selon la norme ISA 265 : « *La communication écrite des faiblesses significatives du contrôle interne aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise traduit l'importance de ces questions, et aide ces personnes à remplir leurs obligations de surveillance.* » (ISA 265, A12) (De Wolf & Van Cutsel, 2006).

2.3. Audit à distance

L'audit à distance consiste à conduire une mission d'audit sans se déplacer sur le lieu d'activité de la société auditée, et ce tout en conservant les mêmes objectifs (Dessalles, 2021). Dans ce point, nous analyserons les nouvelles possibilités pour l'auditeur de réaliser son audit tout en étant à distance. D'une part, l'auditeur peut auditer son client depuis son bureau de référence, sans se déplacer chez celui-ci. Dans ce cas, nous parlerons d'audit hors site. D'autre part, l'auditeur peut auditer son client en télétravail. En effet, l'apparition du télétravail ainsi que son expansion accrue en raison de la crise sanitaire, est une nouvelle forme de travail pour les cabinets d'audit habitués à être sur place.

2.3.1. Définition et caractéristiques

L'audit de certification des comptes est un exercice périodique dont les procédures sont cadrées, stables, cadencées par la régularité et peu sujettes aux variations. Ce métier est principalement rythmé par des interventions sur le site des clients, par la récupération de pièces physiques ou par des réunions de lancement et de clôture au sein des entités auditées. Cependant, la crise sanitaire a eu un impact sur cette constance des travaux et donc également sur le quotidien des auditeurs du monde entier. Effectivement, les méthodes de travail ancrées depuis plusieurs années ont été bouleversées de façon imprévisible. L'audit, qui est un métier à forte dimension relationnelle, a impérativement dû être réinventé. Ce changement s'est principalement répandu grâce à la digitalisation (Sardas, 2021).

2.3.2. Procédures

La procédure pour réaliser un audit à distance n'est pas fondamentalement différente d'un audit traditionnel. Cependant, des outils ont dû être mis en place afin de satisfaire les exigences des normes qui régissent la profession tout en étant à distance. Effectivement, la communication est une des compétences les plus importantes pour les auditeurs. Dès lors, la mise en place d'un audit à distance peut s'avérer difficile. Étant donné que ce dernier s'appuie sur les technologies de communication, il est primordial que les auditeurs maintiennent une communication entre eux afin que l'ensemble de l'équipe d'audit se sente soutenue et accompagnée. La planification de réunions virtuelles périodiques est dès lors essentielle lors d'un audit à distance. Cela permet notamment de poser des questions ouvertes et de discuter de la situation du client audité. De plus, l'utilisation d'outils de visioconférence est fondamentale pour la réalisation de réunions avec les clients. En effet, la communication non verbale, en particulier l'expression du visage, est essentielle pour pouvoir comprendre les émotions du client et ainsi en déduire davantage d'informations (Wolters Kluwer, 2021). Les outils de communication en ligne se sont donc amplement développés depuis la mise en place de l'audit à distance afin de permettre le maintien des relations entre collaborateurs et clients.

Au-delà de la communication, l'audit à distance s'appuie également sur les différentes données du client, ainsi les auditeurs ont à présent accès à des bases de données et à l'ensemble des documents scannés, en ligne chez la majorité de leurs clients.

2.3.3. Avantages et inconvénients

L'audit à distance présente tant des avantages que des inconvénients. Premièrement, en ce qui concerne les avantages nous pouvons noter :

- Une simplification logistique : en effet, pour les grandes entreprises multisites ou multinationales, cela représente une économie pour le fonctionnement de l'entreprise ainsi qu'un moyen de réduire l'empreinte carbone. Pour les auditeurs, la réduction des trajets vers le bureau du client permet un gain de temps leur permettant de se concentrer davantage sur les tâches à valeur ajoutée. Cela leur permet également de réduire la fatigue liée aux nombreux déplacements (Dessalles, 2021).
- Un accès plus large à l'expertise : l'expert dans son domaine peut intervenir sur davantage de missions s'il opère à distance (Dessalles, 2021).
- Une amélioration de la revue documentaire : l'utilisation des outils de technologie permet aux auditeurs de disposer d'enregistrements vidéo, d'un accès instantané aux plateformes documentaires des clients (El Mouissia, Benbdelhadi, 2021).

Cependant, l'audit à distance s'expose également à des inconvénients tels que la dépendance de l'auditeur à la technologie. En effet, la communication et l'échange d'informations avec le client se font électroniquement. Sans la technologie, l'auditeur ne sait pas réaliser son audit à distance. Le réviseur est donc contraint par la stabilité du réseau informatique ainsi que la disponibilité d'internet (Centre d'information du révisorat d'entreprises, 2020). De plus, l'utilisation de la technologie peut engendrer une perte de temps pour l'auditeur si son client ne maîtrise pas bien la plateforme informatique. Effectivement, étant donné que l'auditeur n'est plus présent sur place, il ne peut plus recevoir les documents en version papier, ceux-ci doivent être scannés par le client (PECB Group, 2022). Tout va donc dépendre de l'expertise de l'entreprise auditée.

2.3.4. Limites

L'audit à distance, qu'il soit réalisé au bureau ou en télétravail, a cependant des limites. En effet, lors de celui-ci, l'auditeur doit, si possible, réaliser un appel vidéo avec son client afin de prendre connaissance de l'entreprise auditée. Cependant, il n'est pas toujours possible de réaliser l'audit de toutes les parties d'une entreprise à distance. À titre d'exemple, pour un lieu

de production, l'auditeur doit toujours procéder à une visite physique de l'organisation auditée. Dans ce cas, l'audit ne peut se faire que partiellement à distance (Centre d'information du révisorat d'entreprises, 2020).

2.3.5. Télétravail

L'audit à distance reprend également la notion d'audit en télétravail. Nous avons trouvé pertinent d'approfondir cette notion en développant ses caractéristiques, ses avantages et ses inconvénients. Le télétravail engendre également la diffusion des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), indispensables dans la réalisation de l'audit en télétravail.

2.3.5.1. Définitions et caractéristique

L'émergence du télétravail s'est opérée en deux vagues distinctes. Dans les années 80, le télétravail est considéré comme un projet technologique et ne fut que peu considéré notamment par l'opposition des syndicats, le cout des technologies nouvelles ainsi que le cout de la protection des données. Cependant, une seconde tentative est lancée et concrétisée au cours des années 90. En effet, la croissance économique mondiale, l'évolution du monde du travail, la diffusion des TIC ainsi que le cadre des politiques européennes en matière d'emploi permettent le développement de cette nouvelle forme de travail. Elle se met premièrement en place au sein des organisations flexibles, accordant une large autonomie dans la gestion du travail et de la disponibilité ainsi qu'auprès des salariés des activités informationnelles (Taskin, 2006).

Le concept de télétravail est source d'une multitude de définitions différentes, il existe une réelle difficulté à attribuer une unique définition à ce concept. Néanmoins, l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe le qualifie de : « *Travail réalisé par une entité (personne ou groupe) délocalisée, c'est-à-dire séparée de son établissement, et dont l'activité nécessite l'utilisation intensive de moyens de télécommunication.* ». Taskin donne une définition commune du télétravail en le décrivant comme étant : « *L'exécution d'une activité professionnelle, en tout ou en partie, à distance (c'est-à-dire hors des abords immédiats de l'endroit où le résultat de ce travail est attendu et en dehors de toute possibilité physique pour le donneur d'ordre de surveiller l'exécution de la prestation) et au moyen des TIC.* » (El Mouissia, Benbdelhadi, 2021).

Au sein de ces deux définitions, il y ressort plusieurs perspectives : la distance en termes de lieu de travail, la fréquence et l'usage des TIC. En effet, ces perspectives permettent de distinguer le télétravail en cinq catégories à savoir :

- Le télétravail régulier à domicile représente les personnes travaillant chez eux au moins un jour par semaine. Il se répartit en deux sous-catégories : le télétravail alterné reprenant les personnes qui travaillent entre 20% et 90% du temps à domicile et le télétravail permanent qui désigne ceux qui travaillent plus de 90% du temps à domicile.
- Le télétravail occasionnel à domicile indique ceux qui exercent leur activité chez eux moins d'un jour semaine.
- Le télétravail en télécentre et bureau satellite réunit toutes les situations de télétravail au sein d'infrastructures de proximité, partagées ou non par d'autres entreprises.
- Le télétravail mobile qualifie les personnes travaillant au minimum dix heures par semaine hors de leur bureau ou domicile, en utilisant des services en ligne.
- Le télétravail indépendant dans les SOHOs (*small office, home office*) détermine les indépendants, localisés à domicile tout en exploitant des services en ligne.

(Taskin, 2006)

Selon une étude réalisée en 2017 par le Service public fédéral (SPF) Mobilité et Transport, 17% de la population active occupée belge pratique du télétravail à domicile, occasionnellement ou régulièrement (Taskin, 2021). Nonobstant, la crise sanitaire a permis le développement accru de nouvelles formes de travail. C'est la raison pour laquelle en 2022, 32% des répondants déclarent prester au moins un jour de télétravail par semaine (Service public fédéral Mobilité et Transport, 2023).

2.3.5.2. *Avantages*

La continuité du télétravail après la Covid-19 s'apprécie au travers de nombreux avantages tant pour le travailleur que pour l'employeur. En effet, cette nouvelle forme de travail permet au travailleur et à l'employeur :

Avantages	
Travailleurs	Employeurs
La réduction des déplacements.	La réduction de couts (diminution de l'espace de bureau).
L'accroissement de la productivité.	L'accroissement de la productivité (temps de travail plus long et plus dense).
L'accroissement de la qualité du travail.	La fidélisation du personnel.
L'accroissement de la qualité de vie au travail : davantage de flexibilité tant au niveau des horaires qu'au niveau de la réalisation du travail, une meilleure conciliation de vie privée et professionnelle.	La réduction de l'absentéisme.
L'accroissement de l'autonomie dans le travail.	L'image positive lorsqu'un associé a de nouveaux modes d'organisation et de management (modernité).
La diminution du stress lié au travail.	

(Taskin, 2021)

L'accroissement de l'autonomie pour le télétravailleur est associé à la perception de jouir d'une plus grande autonomie dans l'organisation de ses journées ainsi que de ses horaires. Cependant, « plus d'autonomie » ne s'apparente pas à « plus de contrôle ». En effet, la gestion de contrôle est une fonction de gestion à part entière (Taskin, 2006). L'autonomie est définie de la sorte : « *Droit de se gouverner par ses propres lois, faculté d'agir librement, indépendance.* » (Le Robert en ligne, s.d). Celle-ci permet de contrôler son temps de travail et de permettre aux personnes d'exercer leurs rôles au sein de la famille dans un meilleur état d'esprit. De surcroit, la notion de flexibilité s'apparente à celle de l'autonomie. Effectivement, la flexibilité permet aussi d'organiser son temps de travail de manière optimale accordant par exemple la prise de rendez-vous dans la journée durant les heures de travail. Cette flexibilité permettra au télétravailleur de réduire l'impact des tensions ou de stress (Dumas & Ruiller, 2014).

2.3.5.3. Technologie de l'information et de la communication

L'autonomie et la flexibilité nous conduisent à aborder la notion des TIC, qui sont essentielles étant donné que le télétravail est une pratique qui se déroule à distance de l'entreprise, de la hiérarchie et des collègues. L'informatique contribue au développement de cette pratique. En effet, les TIC permettent d'être joignable n'importe où et n'importe quand. Ces pratiques offrent la possibilité de conserver la communication et la coordination avec ses collègues dans n'importe quelle circonstance (Fernandez, Guillot, Marraud, 2014).

Concrètement, les TIC sont :

- La télécommunication mobile,
- L'informatique portable offrant la possibilité d'interconnexion avec les systèmes informatiques des entreprises, favorisant ainsi le travail en réseau,
- Le Groupware et Workflow qui sont deux outils permettant l'avènement des logiciels de travail en groupe et de gestion décentralisée des flux de tâches,
- Le télé-service, qui est la gestion des appels, de la messagerie vocale et la gestion électronique des transactions,
- La vidéocommunication concernant les audioconférences et les vidéoconférences,
- Les applications internet qui sont les transactions en ligne, le courrier électronique.

(Taskin, 2003)

Le télétravail ne peut être réalisé sans l'utilisation des TIC, car elles assurent une connexion permanente, permettent le maintien du contact avec l'environnement professionnel et garantissent une disponibilité 24 heures sur 24. Cependant, les travailleurs sont soumis à une « téléd Disponibilité » permanente néfaste pour leur santé physique et mentale. Malgré cela, le télétravail présente théoriquement une plus vaste autonomie et flexibilité grâce aux TIC permettant ainsi un équilibre vie privée et professionnelle adéquat. Néanmoins, la non-disponibilité par rapport à l'entreprise ou la réponse aux appels en dehors du temps de travail peuvent être génératrices de culpabilité pour le télétravailleur. L'utilisation d'équipements

professionnels en TIC peut entraîner un prolongement du temps de travail et une intrusion du travail dans la vie privée, brouillant ainsi la frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle (Dumas & Ruiller, 2014).

2.3.5.4. Inconvénients

Il existe d'autres difficultés et inconvénients de cette nouvelle forme de travail. En effet, la distance physique amène à une distance opérationnelle. Dès lors, la communication physique et informelle devient rare engendrant une distance émotionnelle. Effectivement, le manque d'interactions peut, sur le long terme, engendrer la démotivation des équipes. La coordination quotidienne des équipes est également plus complexe à organiser. Comme énoncé ci-haut, l'augmentation de l'autonomie accordée aux télétravailleurs peut susciter des prises d'initiatives qui peuvent s'avérer contre-productives (Olliver, 2017).

3. Conséquences de la Covid-19 sur les travaux d'audit

Comme expliqué précédemment, l'audit à distance a été mis en place depuis les nouvelles formes d'organisation du travail engendrée par la crise sanitaire. Dans cette partie, nous développerons donc les changements quant aux exigences auxquelles font face les auditeurs lors de la réalisation de l'audit des états financiers suite à la Covid-19. Par conséquent, la modification des exigences et des travaux d'audit aura un impact sur le rapport de l'auditeur.

3.1. Exigences pour l'auditeur suite à l'augmentation du risque de fraude

Selon l'ISA 200, lors de la réalisation d'un audit d'états financiers, les objectifs principaux de l'auditeur sont :

« (a) D'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, permettant ainsi à l'auditeur de formuler une opinion exprimant si les états financiers sont établis ou non, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable ; et

(b) D'émettre un rapport sur les états financiers et de procéder aux communications requises par les Normes ISA sur la base des constatations de ses travaux. » (ISA 200, §11)

Suite à la pandémie, nous avons pu recenser l'augmentation du risque de fraude et de cybercriminalité. Ceci a eu pour conséquence une modification des travaux de l'auditeur.

Tout d'abord, selon l'ISA 600, une modification de la stratégie générale et du planning d'audit est appropriée suite à l'apparition de la pandémie, mais il reste essentiel de documenter cette adaptation dans le dossier d'audit (Avis 2020/03).

Comme énoncé précédemment, la Covid-19 a augmenté le risque de fraude, suite à une pression accrue face à de nouveaux défis d'adaptation offrant ainsi de nouvelles opportunités de fraudes. Selon les exigences de l'ISA 315, l'auditeur doit, lors de son audit, réévaluer l'importance des risques d'audit existant en fonction de leur impact et de leur probabilité, mais également détecter de potentiels nouveaux risques d'audit : il devra donc selon l'ISA 240, réévaluer le risque d'anomalies significatives découlant de fraudes (Avis 2020/03).

L'affaiblissement du contrôle interne pouvait s'accroître suite à la pandémie, il a donc été demandé à l'auditeur de revoir l'étendue des tests de procédure, selon l'ISA 330. Des adaptations ont également été à noter en ce qui concerne l'inventaire et la signature des documents. En effet, selon l'ISA 501, dans le cas où l'auditeur ne sait pas assister à la prise d'inventaire à la date de clôture suite à la pandémie, il peut réaliser l'inventaire virtuellement ou assister à la prise d'inventaire à une date ultérieure en respectant les distances de sécurité. En ce qui concerne la signature électronique, celle-ci a été considérée comme valable suite aux restrictions de contacts imposées par la crise sanitaire (Avis 2020/03).

3.2. Impact sur le rapport de l'auditeur

Certes, la pandémie a entraîné des conséquences sur les travaux de l'auditeur, mais elle a aussi pu avoir un impact sur son rapport.

Concernant, le rapport annuel de la société auditée, nombreuses sont celles qui ont intégré un paragraphe sur la Covid-19 dans celui-ci. Selon, la norme ISA 720, l'auditeur doit vérifier que cette information concorde avec les comptes annuels audités (Avis 2020/03). .

En ce qui concerne les points clés de l'audit, la Covid-19 peut y être mentionnée. Cependant, si cette situation a entraîné ou entraîne encore une incertitude significative sur la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation, elle devra faire l'objet d'un paragraphe séparé. En effet, la crise sanitaire a impacté la continuité de nombreuses entreprises, il revient donc à l'auditeur de juger le caractère approprié de l'évaluation de la continuité. Si l'auditeur juge que les états financiers peuvent être établis sur une base de continuité malgré l'existence d'une anomalie significative suite à la Covid-19, il doit vérifier que l'information sur l'anomalie fournie dans les comptes annuels est adéquate. Dans ce cas, il émettra un rapport sans réserve avec un paragraphe séparé sur la continuité. Le cas échéant, il émettra une opinion avec réserve ou une opinion défavorable (Avis 2020/03).

Finalement, si l'auditeur est limité dans la portée de ses travaux d'audit il peut émettre un rapport avec réserve s'il conclut que les incidences d'anomalies non détectées n'ont pas un impact diffus ou encore l'impossibilité d'exprimer une opinion si ces anomalies sont à la fois significatives et ont un caractère diffus (Avis 2020/03).

Dans ce deuxième chapitre, nous avons exploré le coeur même du métier d'auditeur. Nous avons examiné l'audit traditionnel, comprenant l'audit interne et externe. Nous avons constaté que l'audit traditionnel a dû être adapté suite à la crise sanitaire, par l'audit à distance. Les procédures, les avantages et les inconvénients ont été identifiés au sein des deux formes d'audit afin de pouvoir, dans la suite de notre travail, identifier les conditions à réunir pour garantir l'efficacité d'un audit à distance au regard d'un audit traditionnel. Enfin, nous avons jugé pertinent d'explorer les conséquences de la Covid-19 sur les travaux des auditeurs.

Chapitre 3 : Études de cas

Ce chapitre décrit le processus d'élaboration des méthodes utilisées afin d'obtenir des éléments de réponse à nos questions de recherche : « Quel est l'impact de l'audit à distance sur la fraude », « Quelles sont les conditions à réunir pour garantir l'efficacité de l'audit à distance au regard d'un audit traditionnel ? ».

Ce processus peut être décliné en trois méthodes : la méthode qualitative, quantitative ou mixte. À la différence de la méthode quantitative, la méthode qualitative ne cherche pas à mesurer ou quantifier, mais plutôt à recueillir des données verbales qui permettent une interprétation. Elle est utilisée pour répondre aux questions du type « pourquoi ? » et/ou « comment ? » et permet d'identifier des situations spécifiques causées par des phénomènes. En revanche, la méthode quantitative permet d'étudier un phénomène de manière statistique. Enfin, la méthode mixte consiste à utiliser de manière complémentaire ces deux approches pour obtenir une compréhension plus approfondie et globale. La méthode qualitative peut être utilisée avant ou après la méthode quantitative et les deux approches peuvent être bénéfiques dans les deux cas (Aubin-Auger et al., 2008).

Pour cette étude, nous avons opté pour une approche mixte. Nous avons commencé par une approche quantitative en collectant et en analysant des données numériques. Ensuite, nous avons utilisé une approche qualitative pour étayer les résultats obtenus grâce à un questionnaire en ligne que nous avons bâti sur base de notre revue de la littérature.

3.1. Hypothèses

Sur base de notre partie théorique, nous avons élaboré différentes hypothèses à tester :

1. Les Data Analytics sont plus utilisées depuis l'audit à distance.
2. Le contrôle interne est la mesure de détection la plus efficace.
3. Les anomalies résultantes de la présentation d'états financiers mensongers sont les plus fréquemment rencontrées lors d'un audit.
4. L'audit à distance induit que les fraudes seront davantage détectées.
5. L'audit à distance fournit moins d'indices de fraude que l'audit traditionnel.
6. L'audit à distance induit une plus grande opportunité pour le fraudeur.

Notre questionnaire ainsi que nos entretiens ont pour objectif de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses, mais également de recueillir des informations supplémentaires sur le sujet.

3.2. Étude quantitative

Dans un premier temps, nous avons réalisé une étude quantitative grâce à un questionnaire (annexe 12). Cela nous a permis de récolter des réponses courtes et circonscrites que nous avons pu analyser afin d'en tirer des conclusions. Grâce à ce questionnaire, nous avons pu définir les sujets intéressants à approfondir pour la suite de notre étude via une étude qualitative.

3.2.1. Données et méthodologie

Comme énoncé précédemment, nous avons opté premièrement pour un questionnaire en ligne. Celui-ci a été réalisé grâce à l'outil « Google Forms ». Nous avons proposé ce questionnaire à un public cible afin de recueillir des données exploitables concernant l'impact de l'audit à distance sur la fraude. Il s'agit d'un moyen simple et rapide afin d'entrer en contact avec un maximum de personnes.

L'échantillon de ce questionnaire se compose de réviseurs d'entreprises inscrits au sein de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), des auditeurs et réviseurs au sein de nos lieux de stage respectifs, RSM et Mazars, à savoir deux cabinets d'audit internationaux, mais ne faisant pas partie des Big four. Cependant, suite aux contacts avec les réviseurs inscrits au sein de l'IRE, nous avons pu balayer un large panel en touchant des réviseurs au sein des Big Four, des cabinets d'audit internationaux hors Big four, mais également des cabinets de plus petite taille, ne faisant pas partie d'un réseau international. Grâce à l'ensemble des courriers électroniques envoyés, nous avons pu constituer un panel de 50 répondants. Cependant, le nombre de répondants ou de réponses peut être aléatoire. Effectivement, certaines questions peuvent donner lieu à plusieurs réponses, tandis que d'autres ne sont pas obligatoires.

Afin de structurer l'analyse de nos réponses, nous avons divisé notre questionnaire en quatre parties :

- Introduction
- L'audit à distance
- La fraude lors d'un audit traditionnel
- La fraude lors d'un audit à distance

3.2.2. Analyse des résultats

Dans cette partie, nous analyserons les résultats obtenus grâce à notre questionnaire en ligne. Cela nous permettra de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses citées précédemment.

Il est important de souligner que les cabinets d'audit actuels adoptent une approche d'audit hybride plutôt qu' uniquement un audit à distance. Cependant, nos questions étaient spécifiquement axées sur un audit entièrement à distance.

3.2.2.1. Introduction

Au sein de la première partie de notre questionnaire, nous avons pu obtenir diverses informations personnelles des répondants telles que leur fonction et le cabinet au sein duquel ils l'exercent. Ceci nous a permis d'obtenir un échantillon diversifié. La majorité des répondants sont issus de cabinets d'audit faisant partie d'un réseau international hors Big four. La répartition se fait comme suit :

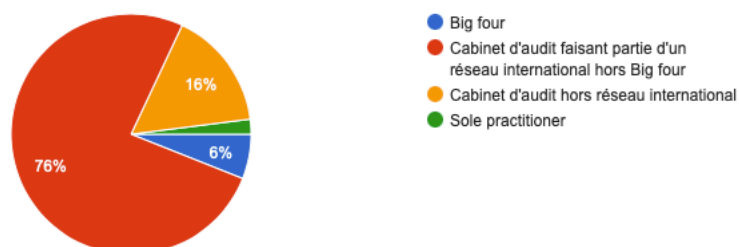


Figure 3 : Résultats de l'étude quantitative

Parmi ces divers cabinets, plusieurs profils ont répondu à notre questionnaire. En effet, selon l'expérience acquise au cours des années, les auditeurs ont l'opportunité d'évoluer et ainsi de gravir des échelons. Leurs « grades » évoluent donc d'année en année. Parmi les 50 répondants, par ordre croissant de grade obtenu : 9 sont juniors, 12 seniors, 11 managers, 3 directors et enfin 15 associés.

3.2.2.2. L'audit à distance

Dans la deuxième partie de notre questionnaire, nous nous sommes intéressées à la notion d'audit à distance. Pour rappel, l'audit à distance est un audit réalisé, d'une part, depuis son bureau de référence, sans se déplacer chez le client, nous parlerons alors d'un audit hors site. D'autre part, l'auditeur peut auditer son client en télétravail, depuis son domicile, nous parlerons alors d'audit en télétravail.

Grâce à notre questionnaire, nous avons sondé notre échantillon quant à la fréquence de télétravail au sein des cabinets d'audit :

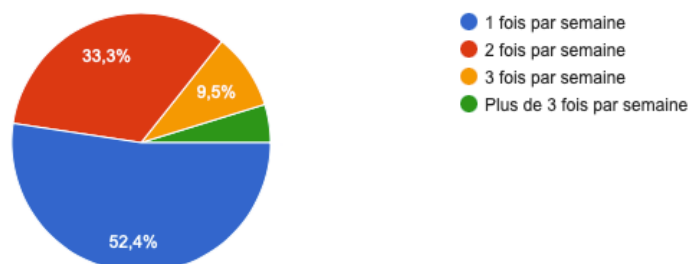


Figure 4 : Résultats de l'étude quantitative

52,4% réalisent du télétravail une fois par semaine s'agissant d'un télétravail régulier, nous observons donc que l'audit à distance est actuellement présent au sein des cabinets d'audit. Cependant, il est important de mentionner que le télétravail est une alternative pour l'auditeur et non la norme.

L'audit peut donc être réalisé partiellement à distance. En effet, pour 68% des répondants, l'audit se déroule partiellement à distance. Seulement 10% réalisent l'entièreté de l'audit à distance. Cela conforte l'idée que l'audit est actuellement réalisé sous une forme hybride.

La répartition concrète face à cette question est la suivante :

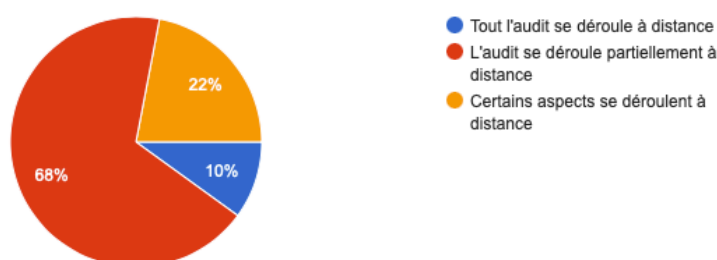


Figure 5 : Résultats de l'étude quantitative

La volonté de réaliser l'audit partiellement ou totalement à distance provient, pour 72% des répondants, du client et du cabinet. La volonté provient uniquement du client selon 20% et pour 8% c'est le cabinet lui-même qui décide de la réalisation ou non de l'audit à distance.

En effet, les raisons principales de l'adaptation de l'audit traditionnel par l'intégration de l'audit à distance sont :

- « La mise en place d'une méthode de travail hybride au sein de l'entreprise auditée » qui a été citée 15 fois sur un total de 47 répondants. En effet, le client est lui-même en télétravail, les auditeurs doivent donc s'adapter à leur méthode de travail. Il n'est pas nécessaire que l'audit se déroule chez le client si celui-ci n'est pas présent.
- Pour 14 personnes, « le gain de temps de trajet ». En effet, les clients peuvent être localisés à plusieurs dizaines de kilomètres du domicile des auditeurs et la circulation quotidienne peut être une perte de temps sur le travail effectif. Ils trouvent donc un avantage dans la réalisation d'un audit à distance afin de gagner du temps quant à leurs déplacements et ainsi optimiser ce temps en travaillant sur le dossier.
- Pour 8 personnes, « l'informatisation et la digitalisation des données ». Effectivement, depuis la crise sanitaire, les données des entreprises ont dû être informatisées afin que les auditeurs puissent effectuer leur travail à distance. Ce changement est toujours d'actualité. Le client envoie toutes les informations nécessaires pour l'audit, ensuite les auditeurs analysent et effectuent une grande partie des tests à distance pour ensuite, lorsqu'ils se rendent chez le client gagner du temps et poser les questions essentielles. De plus, les outils de communication sont également en expansion depuis la Covid-19 permettant de communiquer avec les clients par e-mails, mais aussi via des réunions avec l'outil Teams par exemple.
- Enfin, « une meilleure efficacité du travail » revient à 9 reprises, les auditeurs sont davantage efficaces face à cette nouvelle forme d'organisation de l'audit. Ils ont une meilleure préparation des dossiers et ils optimisent le temps passé chez le client.

D'autres raisons moins fréquentes sont : la présence de clients internationaux, une meilleure flexibilité dans le travail et dans les horaires, un meilleur équilibre vie privée et professionnelle.

Nous pouvons mettre ces réponses en parallèle avec les avantages que nous avons identifiés lors de notre revue de littérature et nous constatons que le gain de temps de trajet est l'un des avantages majeurs de l'audit à distance. En effet, la simplification logistique permet de réduire

la fatigue liée aux déplacements. De plus, l'amélioration de la revue documentaire est liée à la digitalisation des données clients. Les réponses obtenues sont donc en adéquation avec les avantages que nous avons cités lors de notre rédaction théorique.

Nous nous sommes à présent intéressées à la façon dont l'audit à distance est réalisé. Il présente des avantages et est une source de motivation pour les différentes parties. En outre, pour 82% des répondants, l'audit à distance impacte la réalisation de l'audit. Et ce pour diverses raisons :

- 19 personnes sur 44 citent : « l'organisation » comme principal impact quant à la façon de travailler. En effet, l'audit à distance requiert une bonne organisation dans le travail des auditeurs. Ils doivent s'assurer que toutes les informations ont bien été reçues dans les délais impartis, les travaux préalables doivent également être clôturés afin de centraliser les demandes. De plus, l'organisation est également de mise quant à la planification de réunions avec le client.
- « La perte du contact humain » est pour 7 de nos répondants un des impacts qu'engendre l'audit à distance. Comme énoncé précédemment, l'échange avec le client se déroule à l'aide de plateformes informatiques, ce qui induit un échange non instantané. De plus, l'analyse de l'environnement est réduite, car les interactions ainsi que les discussions informelles en sont restreintes, les discussions sont moins aisées et les informations sont difficiles à récolter via les divers canaux de communications. Un de nos répondants précise que le mot « audit » provient de « audire » en latin et signifie « écouter » ; l'auditeur doit écouter son client et la perte de ce contact humain est un changement important pour le métier.
- Enfin, « l'informatique » est citée à 6 reprises ; la fin des documents en papier et la documentation scannée sont un des changements principaux pour les auditeurs. La digitalisation et la maîtrise des outils de communication sont à présent indispensables dans le métier.

D'autres changements dans la façon de travailler ont également été identifiés tels que : la diminution des trajets, une meilleure productivité, flexibilité et un meilleur équilibre vie privée et professionnelle, une supervision des équipes plus complexes à distance, cela conforte l'idée selon laquelle la coordination des équipes est plus complexe à distance comme identifié dans

notre partie théorique. Finalement, selon une minorité de répondants, la mise en place de l'audit à distance se manifeste également par une intrusion du métier dans la vie privée. En effet, au sein de notre partie théorique, nous avons énoncé que les TIC sont une avancée technologique permettant la mise en place du télétravail, mais ils sont également néfastes, car ils permettent une télédisponibilité permanente.

Ensuite, nous nous sommes intéressées à l'utilisation des Data Analytics. Nous avons déjà pu constater à travers les réponses analysées ci-dessus que la digitalisation et l'informatisation des données se sont répandues depuis la mise en place de l'audit à distance. Sur 50 réponses, 70% affirment que les Data Analytics se sont accrues durant cette période.

Ceci nous permet de confirmer notre première hypothèse selon laquelle les Data Analytics sont plus utilisées depuis l'audit à distance suite à la digitalisation et l'informatisation des données.

Enfin, nous avons questionné l'ensemble de nos répondants quant aux difficultés majeures de l'audit à distance. Trois difficultés reviennent à de nombreuses reprises :

- 33 personnes relèvent le « manque de réactivité ». Effectivement, l'audit à distance induit un échange de courriers électroniques constant avec le client audité. Ceci représente une perte de temps, ainsi qu'un moins bon suivi des points en attente, car certains clients ne répondent pas durant plusieurs semaines entraînant ainsi des audits plus longs et des retards dans le timing. De plus, beaucoup de réponses ne correspondent pas aux demandes telles que des réponses sans détails ou encore sans pièces jointes. L'auditeur peut donc perdre du temps en cherchant les documents au sein de l'ensemble des données reçues. La communication est moins efficace lors des échanges à distance que lors des échanges en face à face.
- Le « contact client » revient à 20 reprises. Nous avons déjà étayé ce propos au sein des analyses d'autres points.
- Le « coaching des équipes » est cité 9 fois. En effet, l'audit à distance ne permet pas de coacher les équipes en présentiel comme cela est le cas lors d'un audit traditionnel.

Nous constatons donc que l'audit à distance présente des difficultés. Le manque de réactivité est appuyé au sein de notre partie théorique en termes d'échange informatique. Le coaching des équipes est également un point identifié au sein de notre revue de littérature. Suite à ces difficultés rencontrées, nous verrons par la suite que l'audit à distance n'est pas la solution par excellence.

3.2.2.3. La fraude lors d'un audit traditionnel

Ensuite, dans la troisième partie de notre questionnaire nous nous sommes intéressées à la fraude lors d'un audit traditionnel. Comme énoncé lors de notre analyse théorique, l'auditeur n'a pas pour but premier de détecter la fraude lorsqu'il audite les comptes de son client. Cependant, selon l'ISA 240, il doit tenir compte de la possibilité que les états financiers contiennent des fraudes ou des erreurs (ISA 240, §5).

Concernant les procédures à réaliser afin de détecter les fraudes lors d'un audit traditionnel, nous avons récolté 67 éléments de réponse par 47 répondants :

- 16 de nos répondants citent : « la discussion avec le client » comme outil de détection principal. En effet, un avantage de l'audit traditionnel est le contact physique avec le client. Celui-ci permet aux auditeurs d'entrer en contact avec différentes personnes au sein de l'entreprise et ainsi détecter d'éventuels éléments divergents qui aboutiront à une investigation supplémentaire.
- « La réalisation de tests de détail » a été énoncée par 16 de nos répondants. Effectivement, les tests de détail consistent, par exemple, à obtenir des confirmations de soldes auprès de la banque afin de vérifier que les soldes des comptes bancaires du client sont exacts. De plus, des tests sur les factures, un contrôle des documents de support, la lecture des PV, mais surtout la revue des opérations diverses sont également des tests de détail qui contribuent à la détection de la fraude.
- 9 de nos répondants citent : « les tests de contrôle interne ». Cela conforte nos recherches énoncées au sein de notre revue littérature concernant la conformité et l'efficacité des procédés de contrôle interne. En effet, ceux-ci sont testés lors de l'audit pour permettre de découvrir les potentielles anomalies pouvant conduire à des fraudes.

- « Les Datas Analytics » sont, selon 8 de nos répondants, un élément qui permettrait de détecter la fraude lors de l'audit traditionnel. Effectivement, les Datas Analytics permettent par exemple de réaliser un gap détection sur la numérotation des différents journaux afin de s'assurer que les numéros de facture sont successifs et que certaines factures n'aient pas été supprimées.
- Un autre élément énoncé par 5 de nos répondants est : « la détection des anomalies dans les écritures manuelles ». En effet, des écritures passées manuellement sont plus susceptibles de fraudes que celles réalisées électroniquement par un logiciel comptable par exemple.

D'autres éléments de réponse tels que la revue des transactions cash, la comparaison analytique des données telles que les bénéficiaires de l'année et ceux de l'année précédente permettent de détecter les fraudes.

Cela infirme notre deuxième hypothèse selon laquelle les tests de contrôle interne sont la mesure de détection la plus efficace. En effet, selon nos répondants, la discussion avec le client ainsi que la réalisation de tests de détail priment sur les tests de contrôle interne. Il est cependant important de mentionner que les tests de contrôle interne ne peuvent être effectués que dans le cas où le contrôle interne est efficace. Nous n'avons pas précisé cette information dans la question posée.

Il est pertinent de noter que deux répondants ont souligné l'importance du jugement professionnel de l'auditeur. En effet, lors de la mise en œuvre de toutes les procédures mentionnées précédemment, le jugement professionnel est indispensable. Comme énoncé par un de nos de répondants : « *Souvent une fraude est détectée, car on sent que quelque chose cloche.* ».

Cependant, malgré ces diverses procédures permettant de détecter les fraudes, les fraudes restent peu fréquentes dans les missions de commissariat des auditeurs interrogés. En effet, 84% d'entre eux affirment détecter entre zéro et deux fraudes sur une saison d'audit pour l'ensemble de leurs missions de commissariat alors que 12% en détectent entre trois et cinq par saison.

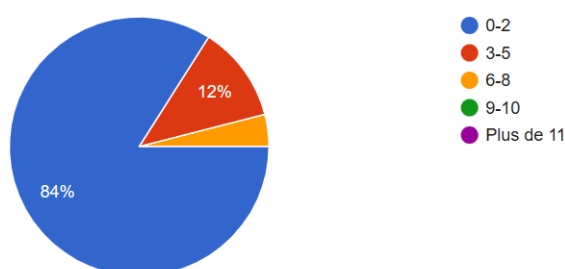


Figure 6 : Résultats de l'étude quantitative

Malgré ce faible pourcentage de fraudes détectées, nous nous sommes interrogées sur la fréquence d'apparition des principales fraudes internes et externes découvertes lors de notre recherche théorique à savoir : le détournement d'actifs, la manipulation des états financiers, la corruption et la cybercriminalité.

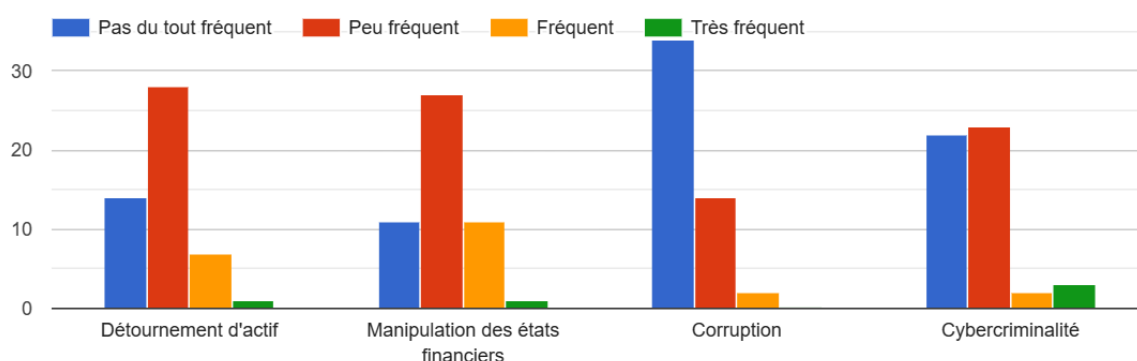


Figure 7 : Résultats de l'étude quantitative

En ce qui concerne le détournement d'actifs, nous avons été surprises par les réponses de nos répondants confrontés avec nos recherches théoriques. En effet, selon une étude réalisée en 2022 par PwC, 45% des entreprises belges ont été victimes de détournement d'actifs (PwC, 2022). Cependant, 56% de nos répondants affirment que ce type de fraude est peu fréquent dans les entreprises auditées alors que seulement 16% le qualifient de fréquent ou très fréquent. Il est cependant important de mentionner que notre questionnaire a été réalisé auprès de 50 répondants.

Ensuite, la manipulation des états financiers telle qu'une surévaluation des actifs, une sous-évaluation des passifs ou encore une comptabilisation incorrecte des revenus a été qualifiée de fréquente par 22% de nos répondants.

La corruption est, selon 68% de nos répondants, un type de fraude qui n'est pas du tout fréquent lors d'un audit traditionnel.

La cybercriminalité n'est, pour la majorité de nos répondants, pas fréquente lors d'un audit traditionnel.

Nous constatons donc que les anomalies résultantes de la présentation des états financiers mensongers sont les plus fréquemment rencontrées lors d'un audit, nous pouvons donc confirmer cette troisième hypothèse dans le cas d'un audit traditionnel.

Finalement, certes l'auditeur doit rester vigilant sur la détection des fraudes lors de ses missions, mais seulement 0 à 5% de celles-ci sont, selon 88% de nos répondants, touchées par la fraude. Cependant, 10% de nos répondants affirment avoir entre 6 et 10% de leurs missions touchées par la fraude.

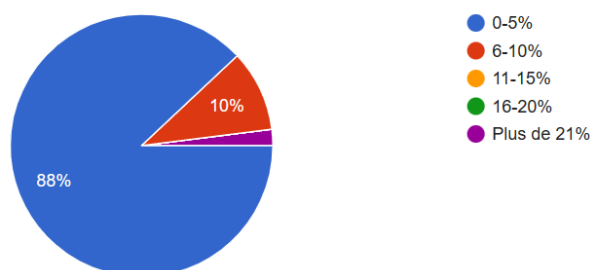


Figure 8 : Résultats de l'étude quantitative

3.2.2.4. La fraude lors d'un audit à distance

La dernière partie de notre questionnaire s'intéresse à la fraude lors de l'audit à distance. Différencier la fraude lors de l'audit traditionnel et de l'audit à distance nous a permis de comparer les similitudes et les divergences de la réalisation de la fraude dans ces deux contextes différents.

Nous commençons par analyser l'impact de l'audit à distance sur la détection de la fraude. Sur une base de 50 répondants ; 36% des répondants ne sont pas du tout en accord avec l'idée selon laquelle l'audit à distance a un impact sur la détection de la fraude, 28% en sont faiblement d'accord. 20% sont d'accord quant à l'impact de l'audit à distance sur la détection de la fraude. Et enfin, 16% sont tout à fait d'accord quant à l'impact qu'induit l'audit à distance sur la détection de la fraude.

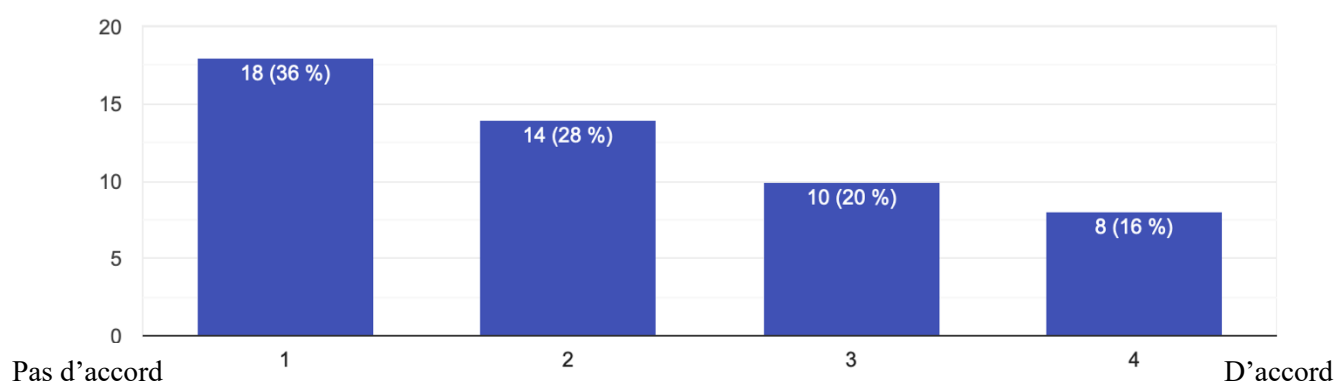


Figure 9 : Résultats de l'étude quantitative

Certains répondants considèrent que l'audit à distance est équivalent à l'audit traditionnel en termes de détection des fraudes pour les raisons ci-dessous :

- « Les tests sont identiques » selon 15 répondants. Effectivement, que l'audit soit réalisé à distance ou en présentiel, les tests à réaliser sont similaires et doivent être conformes aux normes ISA. Les contrôles à effectuer portent sur les écritures comptables qui ne sont pas impactées par la distance. Pour certains, les pièces comptables sont plus importantes que le ressenti et les discussions clients qui sont, selon eux, secondaires aux tests à réaliser.
- 3 d'entre eux jugent que « les réunions via des plateformes informatiques ont la même efficacité que les réunions en présentiel ».

- Enfin, pour 2 répondants, « si la fraude est présente, elle l'est que ce soit à distance ou sur place ».

À l'inverse, analysons à présent les réponses des personnes pensant qu'il existe un impact sur la détection des fraudes suite à cette nouvelle forme d'audit :

- « La perte du contact client » est pour 21 répondants la raison principale de cet impact. En effet, à distance, il est plus difficile de poser des questions à tous les collaborateurs, qu'ils soient financiers ou non. Sur place, les discussions sont à la fois plus larges et plus précises, elles peuvent porter sur des sujets plus impersonnels et les auditeurs ont une vision concrète des contrôles mis en place. Cela permet par exemple de croiser des personnes discutant entre elles à la machine à café sur des sujets attirant l'attention du réviseur quant à la possibilité de fraude. De plus, le langage corporel, le comportement et la gestuelle des interlocuteurs sont également des facteurs de risque de fraudes permettant selon le jugement professionnel de « sentir » les intentions du client.
- Finalement, 3 personnes induisent, « un amoindrissement des procédures de contrôle interne » comme justification de cet impact. Suite à la réalisation de l'audit à distance, les clients voient l'opportunité de limiter les procédures de contrôle interne en justifiant leur acte par une diminution de la présence des réviseurs sur place et donc moins de temps pour vérifier les contrôles mis en place, ceci impactant in fine les opportunités de fraudes.
- Pour 2 d'entre eux, « l'informatisation des documents » est une des raisons de l'impact de l'audit à distance sur la détection des fraudes. Effectivement, l'audit traditionnel permet une documentation papier qui laisse davantage d'indices et est plus fiable par rapport à la documentation numérique qui peut être facilement falsifiable. Lors d'un audit à distance, le client peut filtrer ce qu'il veut communiquer ou non.

Lors de la rédaction de notre revue de littérature, nous avons pu souligner que les interviews et la rencontre avec les clients en présentiel sont des avantages de l'audit traditionnel. Cet aspect est limité lors d'un audit à distance et cela impacte la détection des fraudes. De plus, l'amoindrissement des procédures de contrôle est également énoncé au sein de notre revue de littérature.

Pour conclure un de nos répondants rappelle que, peu importe que l'audit se déroule à distance ou non, « *seul le jugement professionnel prime pour détecter la fraude* ».

Après nous être intéressées à l'impact de l'audit à distance sur la détection des fraudes, nous nous penchons sur les types de fraude détectés. En effet, selon 78% des répondants, le type de fraude n'a pas changé depuis la mise en place de l'audit à distance. Cependant, certains types de fraude reviennent plus souvent lors d'un audit à distance, comme :

- « La manipulation des états financiers », qui a été citée par 10 de nos 35 répondants. Ils ont précisé que ceci était relatif à l'inclusion de charges ou de dépenses privées dans les comptes de la société, un biais dans les estimations réalisées par le management.
- « Le détournement d'actifs » énoncé par 7 de nos répondants.
- « L'élaboration de fausses factures, de fausses notes de frais ou encore le détournement d'argent » ont été énoncés par 3 de nos répondants.

Ces résultats nous permettent également de confirmer notre troisième hypothèse dans le cas d'un audit à distance. Pour rappel, notre troisième hypothèse est : « Les anomalies résultantes de la présentation d'états financiers mensongers sont les plus fréquemment rencontrées lors d'un audit ».

Cependant, 22% des répondants affirment que le type de fraude est différent. Selon une partie d'entre eux, la cybercriminalité et le cyberhacking sont des types de fraude qui se sont accrus suite à la digitalisation des entreprises. En effet, comme énoncé dans notre partie théorique, selon une étude réalisée par PwC en 2018, la cybercriminalité représente 53% des délits. Néanmoins, ce type de fraude n'est pas commis par l'entreprise elle-même, mais peut avoir des conséquences négatives sur ses activités et ainsi avoir des impacts sur les états financiers de l'entreprise auditée. Finalement, les auditeurs se doivent d'être davantage vigilants quant aux informations communiquées à distance par leurs clients ainsi quant à leur exhaustivité.

La fréquence de détection des fraudes lors d'un audit à distance est similaire à celle d'un audit traditionnel. En effet, 90% des répondants affirment n'avoir que 0 à 5% de leur mission touchée par la fraude sur une saison d'audit. Ce pourcentage s'élevait à 88% dans le cadre de l'audit traditionnel.

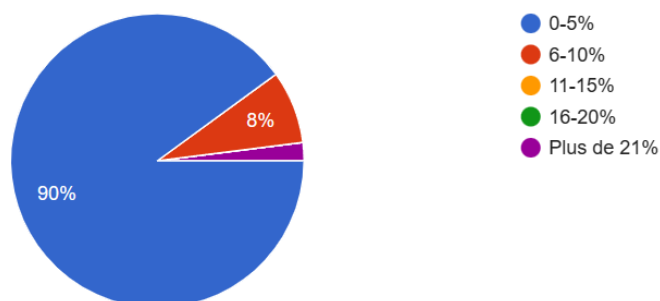


Figure 10 : Résultats de l'étude quantitative

Nous ne pouvons pas tirer de conclusion sur notre quatrième hypothèse, l'audit à distance induit que les fraudes seront davantage détectées, car la question permettant de répondre à cette hypothèse ne présentait pas la neutralité comme élément de réponse. En effet, la question du questionnaire : « Avez-vous observé une augmentation ou une diminution de la fréquence de détection des fraudes », ne proposait que l'augmentation et la diminution comme éléments de réponse.

Cependant, malgré nos constatations quant au pourcentage de fraudes détectées lors des missions d'audit traditionnel, mais également lors des missions d'audit à distance, les indices de fraudes sont, selon 86% de nos répondants, plus fréquents lors d'un audit traditionnel. Effectivement, comme énoncées ci-dessus, la discussion avec le client ainsi que l'observation du lieu de travail du client sont une source d'informations précieuse pour l'auditeur afin de détecter des indices de fraude. C'est également un avantage de l'audit traditionnel que nous avons pu souligner dans notre partie théorique.

Nous pouvons donc confirmer notre cinquième hypothèse selon laquelle l'audit à distance fournit moins d'indices de fraude que l'audit traditionnel.

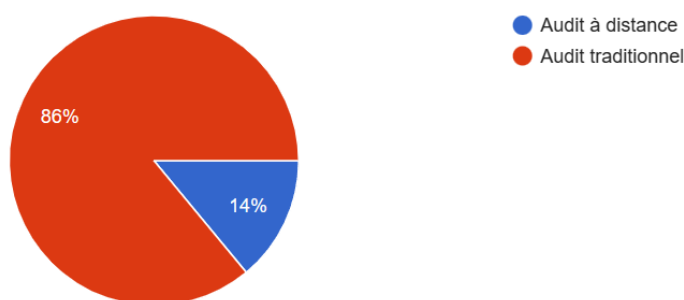


Figure 11 : Résultats de l'étude quantitative

Enfin, la moitié de nos répondants affirment que l'audit à distance est une opportunité pour le fraudeur :

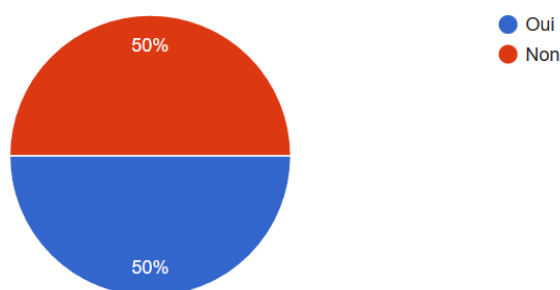


Figure 12 : Résultats de l'étude quantitative

Et ce pour les raisons suivantes :

- Le client pourrait se sentir « moins contrôlé » selon 9 de nos répondants. En effet, l'impact préventif de la présence de l'auditeur sur place diminue lors de l'audit à distance. Le client pourrait se dire que la probabilité de découvrir un détournement d'actifs à distance est plus faible par exemple étant donné que l'auditeur n'est pas présent sur place. Celui-ci a plus de possibilités d'agir sans être détecté.
- 7 de nos répondants citent : « la préparation des réponses » comme une opportunité frauduleuse. Effectivement, lorsque les auditeurs sont à distance, ils communiquent principalement par e-mail, ce qui laisse au client la possibilité de limiter l'information fournie à son choix ou encore de ne pas répondre à certaines informations demandées.

en se disant que cela passera inaperçu. De plus, par la préparation de ses réponses, le client a moins d'opportunités de communiquer par mégarde des indices de fraude.

- « La manipulation et la modification des documents » ont été citées à 3 reprises. Lors d'un audit à distance, le fraudeur a la possibilité de manipuler les documents qu'il souhaite communiquer au réviseur. De plus, suite au développement exponentiel de la technologie, de nombreux logiciels permettent de modifier un document. Pour l'auditeur, la détection d'un document modifié est d'autant plus difficile à distance.

Nous ne pouvons pas conclure sur notre sixième hypothèse selon laquelle l'audit à distance induit une plus grande opportunité pour le fraudeur étant donné que la répartition des pourcentages des répondants est équitablement divisée en deux parties égales.

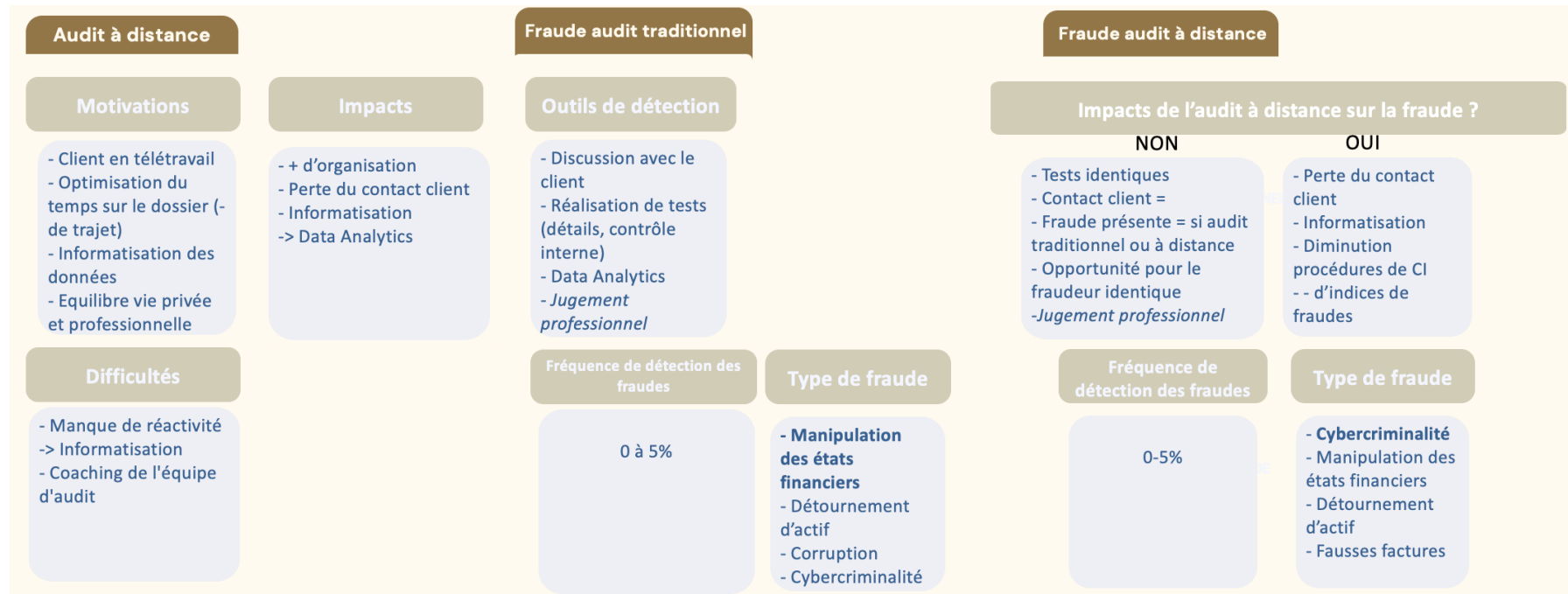
Après avoir comparé l'audit traditionnel et l'audit à distance, nous nous sommes interrogées sur le futur de ce dernier. Pour 86% de nos répondants, l'audit à distance a des possibilités d'évolutions futures alors que 14% des répondants pensent le contraire. En effet, l'audit à distance permet une meilleure cohérence entre la vie privée et la vie professionnelle. Il permet également d'éviter le temps de route et optimiser le temps de travail réel.

De surcroît, le développement de la technologie permet la digitalisation des documents ainsi que le développement de plateforme rendant le travail à distance possible. Grâce aux plateformes informatiques, il est possible de réaliser un audit à distance en gardant un certain niveau de qualité.

Certains de nos répondants voient l'audit à distance comme une nécessité dans le futur étant donné les exigences du personnel en temps de travail ainsi que le budget limité sur les clients. En effet, l'audit à distance permet de diminuer le coût d'audit suite à une productivité accrue du personnel en télétravail. C'est un avantage du télétravail que nous avons pu relever dans notre partie théorique. De plus, la place du télétravail est de plus en plus importante dans le métier de l'auditeur selon nos répondants.

Enfin, certains de nos répondants pensent que l'audit à distance a un futur, mais seulement sous forme hybride comme mis en place actuellement. Nos répondants privilégient la réalisation du travail préparatoire à distance afin de prendre de la distance par rapport au dossier audité. Ensuite, les réunions et conclusions des procédures d'audit sont réalisées en présentiel afin d'observer l'environnement de travail, mais également de discuter avec la direction et le personnel pour déceler les éventuelles incohérences entre la réalité et les états financiers audités.

3.2.3. Synthèse



3.3. Étude qualitative

Comme expliqué précédemment, nous avons opté pour une étude mixte. Nous avons donc dans un premier temps réalisé un questionnaire en ligne permettant d'obtenir une grande quantité de données. Par la suite, nous avons réalisé différentes interviews afin d'obtenir davantage de détails sur les résultats obtenus. De plus, cette étude qualitative nous a permis de mieux comprendre les phénomènes et les comportements. Nous avons réalisé ces interviews sur base d'un guide d'entretien afin de les structurer davantage (annexe 13).

Nous souhaitons souligner que ces entretiens ont été réalisés en avril 2023, dans un contexte post-Covid-19. Les réponses obtenues ont donc été influencées par la nouvelle approche d'audit en place actuellement : l'audit hybride.

3.3.1. Données et méthodologie

Nos interviews se sont déroulées à l'aide d'un guide d'entretien limité à 20 questions afin de ne pas perdre la concentration des personnes interviewées. De plus, nous sommes en pleine saison dans le milieu de l'audit, c'est également l'une des raisons pour laquelle nous avons limité le nombre de questions. Nous avons opté pour un échantillon de quatre réviseurs. En effet, au-delà de ce nombre, nous arrivions à la saturation des informations. Le point de saturation de l'échantillon apparaît lorsque les entretiens n'apprennent plus rien de nouveau à la question de recherche et/ou lorsqu'il y a une répétition des propos entre les personnes interviewées (Sauvayre, 2013).

Nous avons décidé de réaliser ces interviews auprès de personnes ayant au minimum cinq années d'expérience dans le milieu de l'audit afin qu'elles aient l'expérience et le recul requis pour répondre à nos différentes questions. Nos quatre répondants ont également obtenu le titre de réviseur d'entreprise. Nous avons choisi de réaliser nos entretiens au sein de différents types de cabinets afin de privilégier une diversité des informations. Effectivement, nous avons ciblé les cabinets de taille moyenne tels que RSM et Mazars, mais également des petits cabinets à savoir C² réviseurs et Associés et 2C&B. Nous n'avons pas eu l'opportunité d'étendre nos entretiens vis-à-vis des gros cabinets d'audit appelé Big Four.

Notre échantillon se compose ainsi des personnes suivantes :

- Catherine SAEY, associée chez RSM BELGIUM, réviseur depuis 2003.
- Cheryl DELFORGE, associée chez C² réviseurs et Associés, réviseur depuis 2016.
- Guillaume PARDONGE, senior manager chez Mazars, réviseur depuis 2018.
- Victor COLLIN, associé chez 2C&B, réviseur depuis 1995.

Au sein de notre guide d'entretien, nous avons segmenté les différentes questions en trois parties distinctes :

- L'audit à distance
- La fraude lors d'un audit traditionnel
- La fraude lors d'un audit à distance

3.3.2. Analyse des interviews

Dans cette partie, nous analyserons les différents propos de nos quatre interviewés. Les retranscriptions complètes se trouvent dans les annexes (annexe 14). Nous établirons des liens entre les résultats obtenus lors de la partie quantitative, mais également lors de la partie théorique. Cette analyse nous permettra d'affiner certains résultats, d'obtenir de plus amples informations et de comprendre davantage l'impact de l'audit à distance sur la fraude.

3.3.2.1. *L'audit à distance*

Pour commencer, nous nous sommes intéressées à la forme d'organisation de travail de ces quatre réviseurs. En effet, la crise sanitaire a eu un impact sur cette forme de travail notamment suite aux nombreux confinements introduits par la Covid-19. En ce qui concerne notre échantillon, l'ensemble des réviseurs interviewés réalisent du télétravail au minimum un jour par semaine. Cependant, Guillaume Pardonge précise que le télétravail était déjà d'application avant la Covid-19 au sein de son cabinet.

La mise en place du télétravail a eu un impact sur le mode d'organisation de l'audit traditionnel. En effet, pour l'ensemble de nos répondants, l'audit se déroule partiellement à distance comme énoncé ci-dessus ; les documents sont préparés en amont à l'aide d'une PBC list (prepared by client) comme dans le cas de l'audit traditionnel. Cependant, Guillaume Pardonge, Cheryl Delforge et Victor Collin précisent que l'envoi des documents demandés se fait via une

plateforme en ligne sécurisée ou via e-mail ce qui n'était pas forcément le cas dans l'audit traditionnel. Ensuite, les différents tests sont réalisés à distance grâce aux documents réceptionnés. Néanmoins, certains points restent ouverts et ceux-ci sont approfondis lors de la présence de l'équipe chez le client. De plus, Guillaume Pardonge précise que le mode d'organisation de l'audit à distance est influencé par le type du client, sa localisation et sa taille. Victor Collin souligne que ce mode d'organisation est également impacté par la mise en place du télétravail chez le client.

La mise en place du télétravail nécessite, selon Guillaume Pardonge, de l'organisation. En effet, l'audit à distance requiert une planification importante avec les équipes et avec le client. Il faut s'entretenir avec ce dernier afin de planifier les jours où l'audit se déroulera sur site et les jours où celui-ci se déroulera à distance. En général, pour un audit qui dure environ une semaine, Guillaume et son équipe vont deux à trois jours sur place et effectuent le reste à distance avec des échanges de mails et des entretiens téléphoniques.

De plus, la flexibilité est également un point important lors de l'audit à distance. Effectivement, selon Guillaume Pardonge et Cheryl Delforge, l'audit à distance permet d'être davantage flexible sur les réunions, les trajets et permet d'avoir un meilleur équilibre vie privée et vie professionnelle.

En ce qui concerne notre première hypothèse selon laquelle les Data Analytics sont davantage utilisées lors de l'audit à distance. Les quatre réviseurs interviewés n'ont pas constaté d'augmentation suite à la mise en place de l'audit à distance. Cependant, ils précisent que cela est davantage mis en application pour les « gros » clients, car cela permet d'analyser d'importantes quantités de données.

Cela nous amène donc à infirmer notre hypothèse. C'est en contradiction avec les résultats que nous avons obtenus lors de l'analyse du questionnaire. Cependant, cela peut être justifié par l'objectif de l'étude qualitative permettant de comprendre les phénomènes. En effet, dans ce cas, les réviseurs ont pu nous expliquer concrètement l'usage des Data Analytics au sein de leur cabinet. Par exemple, pour Guillaume Pardonge, chez Mazars, les Data Analytics sont intégrées au sein du cabinet et sont gérées par une équipe spécialisée. Ils mettent en place des outils essentiellement lors de l'audit de clients importants. Pour Cheryl Delforge, les Data Analytics

sont autant présentes en audit traditionnel qu'en audit à distance. Il explique que celles-ci permettent de se concentrer sur ce qui sort de l'ordinaire, sur les « cas particuliers », d'identifier les doublons, etc. Cela conforte l'idée selon laquelle les Data Analytics sont un outil de détection de la fraude, comme nous l'avons souligné au sein de notre partie théorique.

Avant de clôturer la première partie de notre interview, nous nous sommes intéressées aux avantages et aux inconvénients de l'audit à distance. Cette nouvelle forme d'audit présente divers avantages tels que :

- Un gain de temps : selon Guillaume Pardonge et Victor Collin, la diminution du temps des trajets ainsi que l'organisation des réunions est plus efficace. En effet, Victor Collin nous précise que, dans la réalisation des réunions à distance, il aborde exclusivement les points préparés sans s'éloigner du sujet principal de la réunion. De plus, l'utilisation de plateformes informatiques permet de passer d'une réunion à l'autre sans devoir se déplacer. Nous faisons référence ici aux TIC, évoquées lors de notre revue de littérature. En effet, les TIC sont indispensables à la réalisation du télétravail, elles permettent d'être accessible et d'être connecté à l'environnement professionnel. Ces Technologies de l'Information et de la Communication se sont accrues durant la crise sanitaire et sont à l'heure actuelle primordiales au sein de l'environnement de travail.
- La flexibilité : une meilleure conciliation vie privée et professionnelle. Effectivement, l'audit à distance réalisé chez soi permet une flexibilité des horaires, mais également du temps de travail. En effet, les trajets sont réduits permettant de gagner du temps sur une journée et ainsi avoir un meilleur équilibre vie privée et professionnelle. La flexibilité est un avantage que nous avons détecté au sein de notre partie théorique.
- Une meilleure efficacité : selon Catherine Saey, la concentration est optimisée à distance, car elle est moins perturbée par l'environnement de travail du client. De plus, Victor Collin précise que chez certains clients, les conditions de travail ne sont pas toujours optimales impactant également sa concentration et sa coopération avec ses collaborateurs.

- La digitalisation : Cheryl Delforge souligne que l'envoi des documents à distance permet davantage de sécurité sur la sauvegarde des documents contrairement aux fardes traditionnelles qui sont davantage sujettes à dégradation.
- La planification des équipes : Guillaume Pardonge nous précise qu'il peut lancer plusieurs équipes à la fois suite à l'utilisation de plateformes informatiques. Effectivement, en audit traditionnel, il devait parfois se rendre sur place chez plusieurs clients sur la même journée afin de lancer ses équipes. Grâce à l'audit à distance, il peut se multiplier ce qui lui permet également de gagner du temps. Guillaume s'oppose donc à l'idée identifiée au sein de notre partie théorique selon laquelle la coordination des équipes à distance est plus difficile.

Cependant, l'audit à distance présente également des inconvénients tels que :

- Le manque de contact client : les quatre réviseurs interrogés ont insisté sur ce point. En effet, l'audit à distance déshumanise la profession. Ils précisent que le manque de contact avec le client ne permet pas d'avoir le même feeling avec le client ni de comprendre l'activité et l'environnement de celui-ci de la même façon que lors d'un audit traditionnel. Catherine Saey souligne qu'un fichier Excel se limite à des chiffres, sans commentaire explicite. Le contact client est un point clé dans le métier d'auditeur, c'est un métier relationnel. Cependant, depuis la mise en place de l'audit à distance, cet aspect disparaît peu à peu. Effectivement, les auditeurs ont de moins en moins de contact avec leurs clients, ils peuvent dès lors moins « sentir » leurs comportements, leurs attitudes face à une question. Le langage corporel est important afin de mieux percevoir l'intégralité du message. Lors de la partie quantitative, ce manque de contact client était l'un des points clés néfastes de l'audit à distance.
- Le manque de digitalisation du client : Guillaume Pardonge, Victor Collin et Cheryl Delforge ont souligné que certains clients ne sont pas numérisés rendant l'échange de documents altérés.
- La télédisponibilité permanente : comme énoncé ci-dessus, pour Guillaume Pardonge l'audit à distance permet de lancer ses équipes à distance grâce aux outils de communications en ligne. Néanmoins, cela implique une disponibilité permanente. Pour

illustrer, les collaborateurs se permettent de poser des questions de manière fréquente sans grande réflexion préalable, alors qu'en présentiel, ils auraient réfléchi davantage à la question sans déranger la personne concernée. Comme énoncé ci-dessus, l'accroissement de l'utilisation des TIC est indispensable pour la réalisation d'un travail à distance, cependant c'est également un facteur d'allongement du temps de travail et aussi d'intrusion du travail dans la vie privée. Dans ce cas, les TIC sont néfastes, car elles permettent d'être joignable 24h sur 24 et d'être ainsi sans cesse connecté à son travail. Catherine Saey a pu nous confier qu'elle travaille plus quand elle est à son domicile.

Après avoir analysé l'audit à distance, ses avantages et ses inconvénients, voici les conditions à réunir pour garantir son efficacité :

- Être organisé : pour trois des quatre réviseurs interrogés, l'organisation est primordiale. En effet, l'audit doit être anticipé en demandant les documents et en préparant les travaux en amont. De plus, Cheryl Delforge précise qu'étant donné que les échanges se font via e-mails, il est essentiel d'être structuré dans ses demandes afin d'être compréhensible pour obtenir toutes les informations demandées. De plus, la communication quant à la coordination des équipes doit être efficiente.
- Avoir accès aux informations : comme énoncé précédemment, l'audit à distance implique une communication via les plateformes informatiques. Certains clients digitalisés répondent aux demandes. Cependant, cela reste difficile pour une partie des clients, car ils n'ont pas tous accès à des outils digitalisés. De plus, Victor Collin précise qu'il y a une perte d'efficacité quant aux échanges par e-mails, effectivement quand on est sur place, la documentation est plus facilement mise à notre disposition en frappant simplement à la porte du client par exemple.
- Avoir confiance en ses collaborateurs : Cheryl Delforge souligne l'importance d'entretenir la confiance de ses collaborateurs. En effet, l'audit à distance implique aux collaborateurs une autodiscipline induisant une confiance accrue de la part des supérieurs quant au travail réalisé à distance.

3.3.2.2. La fraude au sein de l'audit traditionnel

Dans la deuxième partie de nos interviews, nous avons questionné les réviseurs quant à la présence de la fraude lors d'un audit traditionnel.

Premièrement, nous nous sommes intéressées aux différentes mesures de prévention de la fraude pour une entreprise. Selon Catherine Saey, Cheryl Delforge et Victor Collin, la mise en place d'un contrôle interne efficace est indispensable comme mesure de prévention. En effet, la mise en place d'un contrôle interne clair et compris de tous au sein de la société auditée permettra de diminuer le risque de fraude. De plus, la séparation des fonctions est essentielle afin de diminuer les possibilités de fraude. Au sein de notre revue de littérature, nous avons souligné l'implantation du contrôle interne en tant que mesure de prévention pour les entreprises afin de diminuer le risque de fraude. Ce contrôle interne peut être mis en place à l'aide du référentiel COSO et de la gouvernance d'entreprise.

Cependant, pour Guillaume Pardonge, la sensibilisation auprès du personnel de l'entreprise auditée est une mesure de prévention. En effet, selon lui, prévenir le client des risques de fraude, recruter des personnes de confiance et proposer des formations sur le sujet sont des points essentiels pour diminuer le risque de fraude. Par exemple, le personnel comptable doit être informé des nouvelles techniques de fraude présentes dans l'environnement économique actuel.

Afin de détecter la fraude, les quatre réviseurs affirment que les tests de détails tels que les procédures analytiques, la vérification des entrées manuelles ainsi que l'encodage des notes de frais et la revue des paiements sont des outils de détection efficaces. Cependant, ils insistent sur l'importance du contrôle interne établi par l'entreprise auditée. Lors de notre étude quantitative, nous avons été surprises que les tests de détails aient plus été cités que les tests sur le contrôle interne. Or, Catherine Saey souligne que ces réponses sont certainement issues de personnes ayant moins d'expérience. Victor Collin pense, quant à lui, que la réalisation des tests de détails est accentuée en fonction du contrôle interne mis en place. Les réponses des trois interviewés, Catherine Saey, Victor Collin et Cheryl Delforge nous permettent donc de confirmer notre hypothèse selon laquelle le contrôle interne est la mesure de détection la plus efficace.

Selon Catherine Saey, malgré de nombreux outils de détection, le jugement professionnel reste indispensable lors de la réalisation de l'audit. Ce point était également présent à de nombreuses reprises au sein de l'étude quantitative.

Enfin, Guillaume Pardonge et Cheryl Delforge estiment que la phase d'acceptation du client est essentielle afin de diminuer le risque de fraude. Au sein de leur cabinet, les clients « risqués » tels que les casinos, l'Horeca ou encore la construction ne sont pas éligibles.

Afin de répondre à notre troisième hypothèse selon laquelle les anomalies résultantes de la présentation d'états financiers mensongers sont les plus fréquemment rencontrées lors d'un audit, nous sommes intéressées aux types de fraude les plus fréquents.

Selon les réviseurs interviewés, les types de fraude les plus fréquents sont :

- « La réalisation de fausses factures » selon Catherine Saey et Guillaume Pardonge.
- « La fraude sur les fournisseurs » est également un exemple cité par Guillaume Pardonge et Cheryl Delforge. Par exemple, un cas réellement apparu chez Mazars : un comptable d'une société auditée falsifiait les factures en modifiant les informations telles que le numéro du compte bancaire pour ainsi percevoir lui-même l'argent.
- « La fraude aux pouvoirs de signature » est également un moyen de détourner de l'argent. En effet, lorsqu'un employé quitte une société, il n'est pas rare que celui-ci reste dans les pouvoirs de signature des comptes, ce qui lui permet de détourner de l'argent à l'insu de la société.

Nous ne pouvons pas conclure sur notre troisième hypothèse à savoir les anomalies résultantes de la présentation d'états financiers mensongers sont les plus fréquemment rencontrées lors d'un audit étant donné que nous n'avons pas obtenu d'informations quant à la finalité des fraudes citées par nos répondants.

Cependant, pour Guillaume Pardonge, le type de fraude le plus fréquent est la fraude externe. En effet, selon lui, les tentatives de fraudes externes sont très fréquentes chez les clients telles que la cybercriminalité. Cette information a été mentionnée dans notre section théorique. En

effet, selon une étude réalisée par PWC, la cybercriminalité est considérée comme la forme de fraude la plus répandue à travers le monde. De plus, Guillaume souligne que des fraudes dont nous ne connaissons pas encore l'existence ni le fonctionnement sont en train d'être réalisées et que cela sera détecté plus tard, lorsqu'on aura d'amples informations sur cette nouvelle méthode.

Enfin, malgré les outils de détection mis en place lors du contrôle des comptes, le nombre de fraudes détectées sur une saison d'audit lors des missions de commissariat est rare, une fraude par saison est déjà beaucoup selon eux. En effet, Guillaume Pardonge cite : « *Frauder c'est un métier.* », ce sont donc des professionnels qui opèrent, c'est pourquoi la détection est compliquée. Néanmoins, les ajustements sont nombreux, mais rares sont les manipulations volontaires.

Malgré le nombre peu élevé de fraudes, Catherine Saey nous affirme qu'elle s'entretient avec le management lors d'une suspicion de fraude ; elle discute avec ses collègues afin d'obtenir plusieurs points de vue. De plus, Victor Collin insiste sur le fait qu'il faut s'assurer que cela constitue réellement une fraude avant de la dénoncer.

3.3.2.3. *La fraude au sein de l'audit à distance*

Dans cette partie, nous nous sommes intéressées à la présence de la fraude lors d'un audit à distance.

Tout d'abord, en ce qui concerne les outils de détection, trois des quatre réviseurs estiment que ceux-ci sont identiques à ceux qui sont utilisés lors d'un audit traditionnel. En effet, Guillaume Pardonge souligne que les tests effectués sont identiques. Cela confirme les réponses que nous avons obtenues grâce à notre questionnaire quant à l'impact de l'audit à distance sur la détection de la fraude. De plus, Cheryl Delforge souligne l'utilisation de la loi de Benford comme outil de détection, tel que nous l'avons identifié au sein de notre partie théorique.

Ensuite, nous nous sommes intéressées aux types de fraude détectés lors d'un audit à distance. Comme cité par 78% des répondants lors de l'étude quantitative, Victor Collin pense que les types de fraude n'ont pas évolué depuis la mise en place de l'audit à distance. Pour lui, cette méthode étant relativement récente, il n'y a pas encore assez de recul pour observer une

éventuelle évolution des types de fraude. Toutefois, Guillaume Pardonge est d'accord avec une partie des répondants de l'étude quantitative. En effet, il estime que la cybercriminalité est plus présente depuis l'audit à distance, en raison des nouvelles technologies utilisées par les clients.

D'après nos quatre interviewés, la fréquence de détection des fraudes est stable depuis la mise en place de l'audit à distance. En effet, ils n'ont observé aucune augmentation ni diminution de cette fréquence. Nous pouvons donc infirmer notre quatrième hypothèse selon laquelle l'audit à distance induit que les fraudes seront davantage détectées.

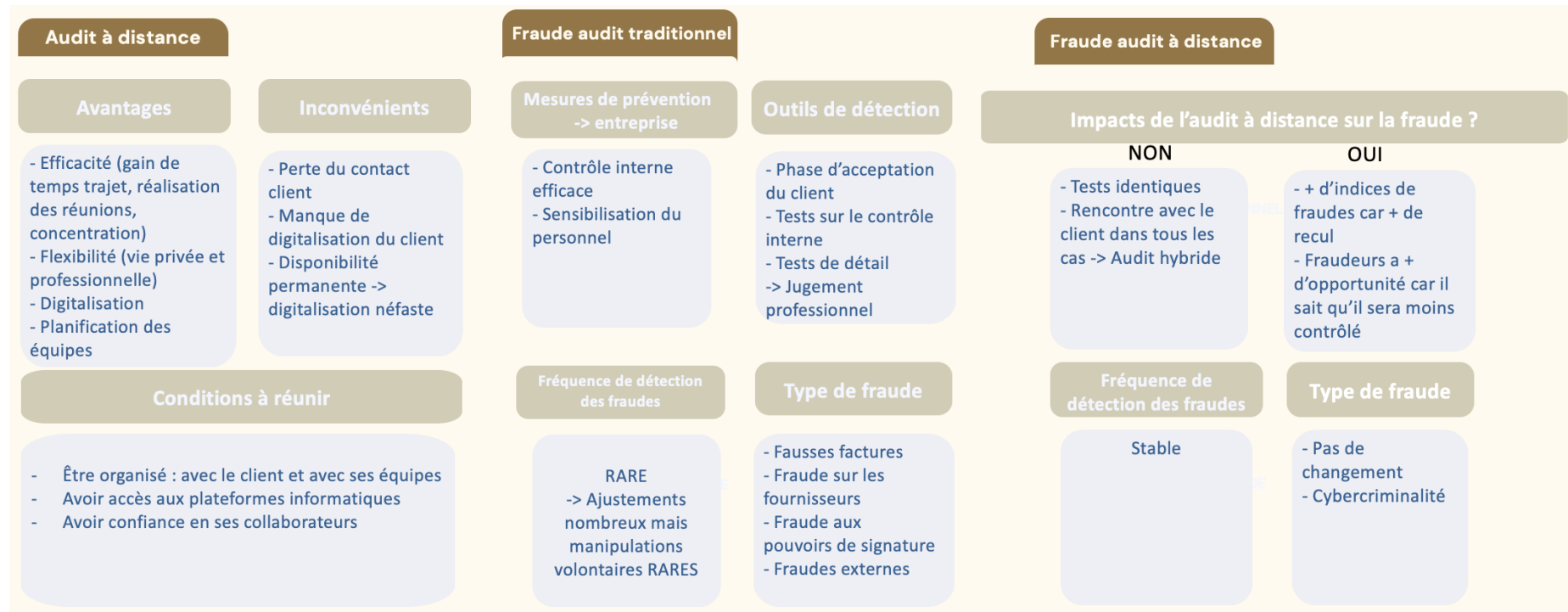
Cependant, contrairement aux répondants de notre questionnaire qui pensent que les indices de fraude sont plus fréquents lors de l'audit traditionnel, Cheryl Delforge et Catherine Saey estiment que l'audit à distance fournit plus d'indices de fraude que l'audit traditionnel, car il permet de prendre plus de recul sur les indices de fraude. Pour Guillaume Pardonge et Victor Collin, la fréquence d'apparition des indices de fraude n'a pas changé, car l'audit n'est pas entièrement réalisé à distance actuellement. Ils peuvent donc encore rencontrer les clients et réaliser les tests et procédures de la même façon que lors d'un audit traditionnel. Selon l'opinion des quatre réviseurs interviewés, nous ne pouvons donc ni infirmer ni confirmer notre cinquième hypothèse selon laquelle l'audit à distance fournit moins d'indices de fraude que l'audit traditionnel.

Enfin, selon Victor Collin et Cheryl Delforge, l'audit à distance offre une plus grande opportunité aux fraudeurs. En effet, depuis la mise en place de l'audit à distance et l'évolution des modes de travail chez les clients notamment avec la mise en place du télétravail, le niveau hiérarchique est moins présent et ne peut plus contrôler comme auparavant. Par conséquent, il y a moins de contrôle du côté du client, plus de distractions et d'absences, tout cela a un impact sur la séparation des fonctions. De plus, Victor Collin souligne que si une personne sait qu'elle sera moins contrôlée, elle sera davantage disposée à frauder.

Nous pouvons confirmer notre hypothèse selon laquelle l'audit à distance crée une plus grande opportunité pour les fraudeurs, car les mêmes raisons que celles identifiées lors du questionnaire ont été constatées. Par exemple, les clients peuvent avoir l'impression d'être moins contrôlés, ce qui peut favoriser les comportements frauduleux.

Finalement, le futur de l'audit distance est perçu comme le futur des jeunes collaborateurs. Cependant selon Cheryl Delforge, il est déconseillé d'effectuer directement de l'audit à distance sans avoir acquis de l'expérience dans l'audit traditionnel au préalable. De plus, les clients eux-mêmes se sont adaptés au travail à distance, ce qui rend cette approche encore plus pertinente. En effet, Catherine Saey affirme que suite à la mise en place du travail hybride chez le client, nous ne reviendrons plus jamais à un audit complètement en présentiel. En somme, l'audit à distance a un avenir, car il répond aux attentes des futurs jeunes collaborateurs et des clients, mais il est important de maîtriser les bases avant de s'y aventurer, l'approche hybride est donc la solution.

3.3.3. Synthèse



3.4. Conclusion

Après avoir effectué une analyse quantitative et qualitative approfondie, nous avons identifié les points clés de l'audit à distance :

- Le contact client : lors d'un audit, il est primordial d'être en contact avec le client afin de prendre connaissance de l'environnement de travail du client et donc de détecter les anomalies potentielles. L'audit à distance perturbe ce lien avec le client. Toutefois, l'auditeur maintient un contact régulier avec le client lors d'un audit à distance.
- L'informatisation : depuis la mise en place de l'audit à distance, toutes les données clients sont désormais numérisées à l'aide de plateformes sécurisées, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cela permet de gagner du temps lors des travaux d'audit. Cependant, les outils de communication induisent un manque de réactivité de la part des clients. De plus, certains clients n'ont pas accès aux plateformes digitalisées.
- L'organisation : la planification et l'organisation sont cruciales pour mener à bien un audit à distance. Les auditeurs doivent planifier leurs travaux avec leurs clients et leurs équipes, en tenant compte du fait que le télétravail est devenu une pratique courante dans l'organisation du travail chez les clients.
- L'efficacité : l'audit à distance offre plusieurs avantages, notamment une meilleure flexibilité dans les horaires de travail grâce à la diminution des déplacements. Cela permet donc d'optimiser le temps de travail. De plus, l'absence de distractions physiques permet une meilleure concentration. Les réunions sont également réalisées de manière optimale.
- Le type de fraude : le nombre de fraudes commises lors d'un audit à distance est comparable à celui des fraudes commises lors d'un audit traditionnel. Même si la manipulation des états financiers était une forme courante de fraude lors d'un audit traditionnel, la cybercriminalité est devenue la forme de fraude la plus répandue lors d'un audit à distance.

Nous allons à présent tester nos différentes hypothèses en fonction des réponses obtenues pour chacune des études :

1. Les Data Analytics sont plus utilisées depuis l'audit à distance.

Dans notre étude quantitative, 70% des répondants sont d'accord avec cette idée. Cependant, notre étude qualitative infirme notre hypothèse, les quatre réviseurs interviewés n'ont pas constaté d'évolution. Ce constat est peut être influencé par la taille des cabinets auxquels appartiennent les répondants. Il ne nous est donc pas possible sur base de nos recherches de nous prononcer sur cette hypothèse.

2. Le contrôle interne est la mesure de détection la plus efficace.

En ce qui concerne cette deuxième hypothèse, les répondants du questionnaire estiment que les discussions avec le client ainsi que la réalisation de tests de détails priment sur les tests de contrôle interne, nous avons donc infirmé notre hypothèse. Cependant, le contrôle interne est la mesure de détection la plus efficace selon les interviewés. En effet, l'un d'entre eux a pu nous préciser que les différences d'informations avec le questionnaire pourraient être liées « aux grades » des réviseurs interviewés.

3. Les anomalies résultantes de la présentation d'états financiers mensongers sont les plus fréquemment rencontrées lors d'un audit.

Nous avons pu confirmer cette hypothèse lors de notre étude quantitative dans le cas de l'audit traditionnel mais également de l'audit à distance. Cependant, nous n'avons pas été en mesure de tirer de conclusions de notre étude qualitative car nous n'avons pas obtenu d'informations sur la finalité des réponses données par nos répondants.

4. L'audit à distance induit que les fraudes seront davantage détectées.

Dans notre partie quantitative, nous n'avons pas tiré de conclusion quant à cette hypothèse car la question proposée était biaisée. Cependant, suite aux résultats obtenus lors de nos interviews, nous avons pu infirmer cette hypothèse car les réviseurs ont observé une stabilité de la fréquence de détection.

5. L'audit à distance fournit moins d'indices de fraude que l'audit traditionnel.

Notre questionnaire nous a permis de confirmer cette hypothèse. Cependant, dans l'étude qualitative, nous n'avons pas pu tirer de conclusion, car la moitié des personnes interviewées

pense qu'il y a plus d'indices de fraude lors d'un audit à distance, tandis que l'autre moitié estime que cela n'affecte pas les indices de fraude.

6. L'audit à distance induit une plus grande opportunité pour le fraudeur.

Nous n'avons pas pu tirer de conclusion sur cette hypothèse dans la partie quantitative car la moitié de nos répondants est d'accord avec ces propos mais l'autre moitié pense le contraire. Cependant, nous avons pu l'affirmer grâce à notre étude qualitative.

Pour les hypothèses pour lesquelles nous avons obtenu des conclusions divergentes, il n'est pas possible d'en tirer des conclusions générales. Un échantillon plus large permettrait sûrement de conclure différemment, car nos études quantitative et qualitative ont recueilli un nombre limité d'opinions. Par ailleurs avec le recul, la formulation de certaines de nos questions pourrait être perfectible.

Chapitre 4 : Le futur de l'audit

Avec ce dernier chapitre, nous souhaitons apporter une note personnelle à notre recherche, basée sur nos expériences personnelles vécues lors de notre stage de Master 2. En effet, nous avons toutes les deux réalisé nos stages au sein de cabinets d'audit différents à savoir RSM pour Camille Hélin et Mazars pour Sarah Bouchez. À la lumière des analyses de nos différentes études ainsi que de nos expériences, nous allons nous intéresser à l'avenir de l'audit à distance, à savoir l'audit hybride. Dans cette partie, nous allons donc nous permettre de rédiger nos propos à la première personne du singulier.

4.1. Expérience personnelle durant le stage

Camille Hélin – RSM

En ce qui concerne mon stage réalisé chez RSM, je n'ai pas réalisé de télétravail de façon récurrente mais uniquement de façon occasionnelle. En effet, j'ai réalisé moins de cinq jours de télétravail durant mes trois mois de stages. D'après mon expérience, le télétravail n'est pas pratiqué couramment au sein des collaborateurs RSM en période de busy.

Cependant, nous avons dû nous adapter à la mise en place du télétravail comme mode d'organisation chez nos clients. En effet, la réalisation de nos audits se sont déroulés partiellement à distance. Nous réalisons une partie de l'audit chez le client alors que le reste de l'audit est réalisé depuis notre bureau de référence à Gosselies. Pour cela, une bonne organisation est de mise afin que les jours de télétravail du client coïncident avec les jours où nous travaillons à distance. La mise en place de cette forme de travail hybride permet de gagner du temps quand les clients sont à une distance importante de notre domicile. À titre d'exemple, nous avons au sein de RSM, des clients localisés à Liège. Dans ce cas, nous regroupons nos questions et nos demandes sur plusieurs jours afin d'éviter de nous rendre sur place durant toute la durée de l'audit. Cela est facilité par l'informatisation de nos clients. En effet, durant mon stage, j'ai pu constater que tous nos clients sont informatisés, ce qui permet un gain de temps pour le traitement des documents.

À propos des outils de détection, j'ai réalisé des tests de détails principalement sur les fournisseurs, les banques, les immobilisations. Je n'ai pas effectué de tests sur le contrôle interne car cela est effectué lors de l'audit intermédiaire, qui a lieu entre septembre et janvier.

Sarah Bouchez - Mazars

Pendant mon stage chez Mazars, j'ai effectué plusieurs audits dont l'organisation était alternée entre le télétravail, le bureau et la présence chez le client. En moyenne, pour un audit d'une semaine, nous allions chez le client 2 à 3 fois et le reste du temps, nous travaillions soit en télétravail, soit au bureau. Nous organisions notre présence en fonction des jours de télétravail du client. J'ai donc eu l'occasion de travailler en télétravail pendant mon stage. Les auditeurs considèrent que ce type d'audit est hybride, car il permet d'alterner entre la présence chez le client, au bureau et/ou à la maison.

En ce qui concerne la documentation, nous établissions une PBC list en amont que nous envoyions aux clients plusieurs semaines avant notre intervention. Ils nous la transmettaient via notre plateforme informatique sécurisée appelée « Files Transfer ». Bien que la plupart de nos clients soient digitalisés, pour deux des audits auxquels j'ai participé, nous avons dû consulter des documents papier. De plus, lors des audits, le contact avec les clients était important, que ce soit en personne ou à distance. Nous maintenions constamment un contact grâce à des outils de communication tels que les e-mails, le téléphone ou Teams. J'ai pu constater que ce contact client est essentiel dans ce métier, car chaque réponse du client à nos demandes ou questions doit être analysée, que ce soit par leur gestuelle ou leur langage verbal.

Enfin, en ce qui concerne les outils de détection, les tests de détails sont les principaux utilisés. Cependant, le contrôle interne est très important lors de l'audit intérimaire.

4.2. Audit hybride

En dernier lieu, nous examinons l'avenir de l'audit à distance, qui présente à la fois des avantages et des inconvénients. Par conséquent, il est nécessaire de trouver un compromis entre les deux formes d'audit, à savoir l'audit traditionnel et l'audit à distance. Ce compromis prend la forme de l'audit hybride, qui combine ces deux formes d'audit afin de créer un nouveau cadre de travail adapté aux exigences actuelles. En effet, comme le cite Pail Le Nail, associé et responsable de l'activité Audit interne chez PwC France et Maghreb : « *Crise ou pas crise, ces nouveaux modes de fonction se sont imposés et ont démontré certains bénéfices. Un nouveau cadre doit être imaginé, en se reposant sur le meilleur des deux mondes, tout en s'adaptant à l'organisation et aux domaines audités.* » (PwC, 2022).

De plus, comme cité par Cheryl Delforge lors de notre étude qualitative, le télétravail est ancré dans les mœurs de la société actuelle. En effet, sa mise en place répond aux attentes des collaborateurs de demain. Selon nos quatre répondants, le futur de l'audit s'apparente à un audit hybride. L'audit hybride est une approche d'audit qui combine les avantages de l'audit traditionnel, réalisé en personne chez le client, avec ceux de l'audit à distance. Cette méthode permet de s'adapter aux exigences actuelles du travail à distance tout en maintenant une présence physique pour certains aspects de l'audit. Ainsi, l'audit hybride utilise des technologies de communication à distance pour une partie de l'audit et prévoit également des interactions en personne pour d'autres parties. En offrant une plus grande flexibilité tout en maintenant un niveau élevé de qualité et de sécurité, cette méthode peut s'avérer utile pour réaliser efficacement les audits dans un environnement professionnel en constante évolution.

Conclusion

Suite à la crise sanitaire, l'audit à distance a été mis en place, et a entraîné une organisation différente de l'audit par rapport à l'audit traditionnel pouvant influencer la fraude. Bien que l'audit n'ait pas pour but principal de détecter la fraude, il peut contribuer à sa détection en utilisant les moyens dont disposent les auditeurs.

En menant une étude quantitative et qualitative, nous avons pu comprendre les impacts de l'audit à distance sur la fraude et répondre à nos questions de recherche : « Quel est l'impact de l'audit à distance sur la fraude », « Quelles sont les conditions à réunir pour garantir l'efficacité d'un audit à distance au rapport à un audit traditionnel ? ». Nous n'avons pas constaté de réel impact sur la fraude suite à la mise en place de l'audit à distance. Cependant, nous avons relevé que les mécanismes et les procédures de détection de la fraude ont été modifiés. En effet, l'audit à distance exige une plus grande organisation des travaux d'audit, qui sont réalisés au bureau ou en télétravail. Cette nouvelle méthode de travail permet une optimisation de l'efficacité dans les travaux grâce notamment au gain de temps dans les déplacements mais également suite à l'informatisation des documents. L'organisation, le maintien régulier du contact avec le client et les outils de digitalisation sont, selon nos recherches, les conditions à réunir pour garantir l'efficacité d'un audit à distance. Cependant, nous souhaitons mettre en évidence que les réponses obtenues lors des études ont été influencées par l'audit en place actuellement, l'audit hybride.

Nous avons également identifié une limite majeure de l'audit à distance : le manque de contact avec le client. En effet, l'audit est un métier relationnel qui implique d'écouter et de comprendre les besoins et les spécificités des clients. L'audit à distance ne permet pas de réaliser l'audit chez le client, ce qui atténue le contact client inhérent à la profession. Nos répondants ainsi que nos expériences personnelles nous ont conduit à privilégier l'audit hybride plutôt que l'audit à distance. En continuant à se rendre chez les clients audités, l'approche d'audit hybride permettrait de maintenir un contact avec le client.

Finalement, étant donné l'importance de la digitalisation sur la réalisation des audits à l'heure actuelle, nous nous interrogeons quant à l'impact de son évolution sur l'audit hybride. Nous nous posons donc la question suivante : « L'audit à distance deviendra-t-il le mode d'organisation privilégié pour la réalisation des audits à l'avenir ? ».

Bibliographie

Cours :

- Collin, V. (2022). *Déontologie et exigences légales du contrôle*. [Syllabus]. Université catholique de Louvain, Mons
- Vessié, B. (2021). *Contrôle interne et gestion des risques*. [Syllabus]. Université catholique de Louvain, Mons.
- Vessié, B. (2022). *Normes d'audit internationales*. [Syllabus]. Université catholique de Louvain, Mons.

Site internet :

- ACFE. (2020). *Report to the nations 2020 Global Study on occupational fraud and abuse*. En ligne <https://acfe-public.s3-us-west-2.amazonaws.com/2020-Report-to-the-Nations.pdf>
- ACFE. (2022). *Fraud 101 : What is Fraud ?* En ligne <https://www.acfe.com/fraud-resources/fraud-101-what-is-fraud>
- Balestra, C. (2003). *La responsabilité civile, pénale et disciplinaire du réviseur d'entreprise*. En ligne [La responsabilité civile, pénale et disciplinaire du réviseur d'entreprises \(ibr-ire.be\)](http://La-responsabilite-civile-penale-et-disciplinaire-du-reviseur-dentreprises-ibr-ire.be)
- BDO. (2018). *1 entreprise sur 5 victime de la fraude l'année passée*. En ligne <https://www.bdo.be/fr-be/actualites/2018/1-entreprise-sur-5-victime-de-fraude-lannee-passee>
- Beasley M S., Carcello J V., et al. (2010). *Fraudulent financial reporting 1998-2007 : an analysis of U.S. public companies*. En ligne ["Fraudulent financial reporting: 1998-2007 : an analysis of U.S. public" by Mark S. Beasley, Dana R. Hermanson et al. \(olemiss.edu\)](http://Fraudulent-financial-reporting-1998-2007-an-analysis-of-U.S.-public-by-Mark-S.-Beasley-Dana-R.-Hermanson-et-al.-olemiss.edu)
- CaseWare. (2020). *A Beginner's Guide to Fraud Detection With Data Analytics : 5 essential Data Analytics Tests for Fraud Investigations*. En ligne [Beginners_Guide_to_Fraud_Detection.pdf \(iacs.co.il\)](http://Beginners_Guide_to_Fraud_Detection.pdf(iacs.co.il))
- Centre d'information du révisorat d'entreprises. (2020). *FAQ COVID-19 : impact sur le contrôle interne et le risque de fraude et audit à distance*. En ligne

<https://www.icci.be/fr/actualit/actualit-detail-page/faq-covid-19-impact-sur-le-contr-le-interne-et-le-risque-de-fraude-et-audit-distance>

- Centre d'information du révisorat d'entreprises. (2021). *Le commissaire et la fraude – responsabilité accrue de l'auditeur en cas de fraude*. En ligne <https://www.icci.be/fr/actualit/actualit-detail-page/le-commissaire-et-la-fraude-responsabilite-accrue-de-l-auditeur-en-cas-de-fraude>
- Chekroun, M. (n.d). Le role de l'audit interne et du contrôle interne dans la prévention et la détection de la fraude : cas d'un échantillon d'entreprises algériennes. En ligne [51689 \(cerist.dz\)](https://www.cerist.dz/51689)
- Deloitte. (2021). *Covid 19 : la fraude, entre mutation et multiplication*. En ligne [Covid 19 : la fraude, entre mutation et multiplication - Le blog business \(deloitte.fr\)](https://www.deloitte.com/fr/fr/pages/covid-insights/articles/covid-19-la-fraude-entre-mutation-et-multiplication-Le-blog-business-deloitte-fr)
- Deloitte. (2022). *Conduire des investigations à distance*. En ligne <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/covid-insights/articles/conduire-investigations-a-distance.html>
- Deloitte. (2022). *Fraude aux états financiers*. En ligne <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/covid-insights/articles/fraude-aux-etats-financiers.html>
- Deloitte. (2022). *Révéler la puissance des données : ou comment gérer les risques de fraude à distance*. En ligne <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/covid-insights/articles/reveler-puissance-donnees.html>
- Dessalles, Q. (2021). *L'audit virtuel est-il la nouvelle norme ?* En ligne [L'audit virtuel est-il la nouvelle norme ? – CMG Consulting Group \(cmg-consulting.group\)](https://www.cmg-consulting.group/fr/actualites/audit-virtuel-est-il-la-nouvelle-norme)
- ECIIA. (2000). *Le rôle de l'Auditeur Interne dans la Prévention de la Fraude : Prise de position de l'ECIIA*. En ligne http://bibliotheque.pssfp.net/livres/LE_ROLE_DE_L_AUDITEUR_INTERNE_DANS_LA_PREVENTION_DE_LA_FRAUDE.pdf
- IFAC. (2021). *Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent*. En ligne <https://www.ifac.org/what-we-do/speak-out-global-voice/points-view/lutte-contre-la-corruption-et-le-blanchiment-d-argent#toptab-2-lutte-contre-le-blanchiment-d-argent>
- IFPF. (2021). *Les organismes perdent en moyenne 5% à 7% de leur chiffre d'affaires par an à cause de fraudes internes*. En ligne [Les organisations perdent en moyenne 5% à 7% de leur chiffre d'affaires par an à cause de fraudes internes - IFPF](https://www.ifpf.org/fr/actualites/les-organismes-perdent-en-moyenne-5-a-7-de-leur-chiffre-d-affaires-par-an-a-cause-de-fraudes-internes)

- ISA 200. (2017). *ISA 200, Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit*. En ligne [NORME INTERNATIONALE D'AUDIT ISA 200 \(ibr-ire.be\)](https://www.ibr-ire.be/norme-internationale-daudit-isa-200)
- ISA 210. (2017). *ISA 210, Accord sur les termes des missions d'audit*. En ligne [ISA-210-FR-2016-2017-CLEAN.pdf \(ibr-ire.be\)](https://www.ibr-ire.be/isa-210-fr-2016-2017-clean.pdf)
- ISA 240. (2017). *ISA 240, Les obligations de l'auditeur en matière de fraude lors d'un audit d'états financiers*. En ligne <https://www.ibr-ire.be/docs/default-source/fr/Documents/reglementation-et-publications/normes-et-recommandations/ISA/ISA-nouvelles-et-revisees/ISA-nouvelles-et-revisees-2017/ISA-240-FR-2016-2017-CLEAN.pdf>
- ISA 265. (2017). *ISA 265, Communication des faiblesses du contrôle interne aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise et à la direction*. En ligne [ISA-265-FR-2016-2017-CLEAN.pdf \(ibr-ire.be\)](https://www.ibr-ire.be/isa-265-fr-2016-2017-clean.pdf)
- ISA 300. (2017). *ISA 300, Planification d'un audit d'états financiers*. En ligne [NORME INTERNATIONALE D'AUDIT 300 \(ibr-ire.be\)](https://www.ibr-ire.be/norme-internationale-daudit-300)
- ISA 315. (2017). *ISA 315 (Révisée), Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement*. En ligne <https://www.ibr-ire.be/docs/default-source/nl/Documents/regelgeving-en-publicaties/rechtsleer/normen-en-aanbevelingen/ISA-s/clarified-ISA-s/ISA-update-2015/French/ISA-315--Mars-2012.pdf>
- ISA 320. (2017). *ISA 320, Caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit*. En ligne [ISA-320-FR-2016-2017-CLEAN.pdf \(ibr-ire.be\)](https://www.ibr-ire.be/isa-320-fr-2016-2017-clean.pdf)
- ISA 330. (2017). *ISA 330, Réponses de l'auditeur aux risques évalués*. En ligne [ISA-330-FR-2016-2017-CLEAN.pdf \(ibr-ire.be\)](https://www.ibr-ire.be/isa-330-fr-2016-2017-clean.pdf)
- ISA 610. (2017). *ISA 610 (Révisée en 2013), Utilisation des travaux des auditeurs internes*. En ligne [ISA-610-Revisee-FR-2016-2017-CLEAN.pdf \(ibr-ire.be\)](https://www.ibr-ire.be/isa-610-revisee-fr-2016-2017-clean.pdf)
- ISA 700. (2017). *ISA 700, (Révisée), Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers*. En ligne [ISA-700-Revisee-FR-2016-2017-CLEAN.pdf \(ibr-ire.be\)](https://www.ibr-ire.be/isa-700-revisee-fr-2016-2017-clean.pdf)
- ISA 705. (2017). *ISA 705, (Révisée), Modifications apportées à l'opinion formulées dans le rapport de l'auditeur indépendant*. En ligne [ISA-705-Revisee-FR-2016-2017-CLEAN.pdf \(ibr-ire.be\)](https://www.ibr-ire.be/isa-705-revisee-fr-2016-2017-clean.pdf)

- KPMG. (2016). *Profil du fraudeur en entreprise*. En ligne [Profil du fraudeur en entreprise - KPMG France \(home.kpmg\)](https://home.kpmg/fr/fr/forensic-services/forensic-services-overview)
- KPMG. (2022). *Forensic services*. En ligne [Forensic - KPMG Belgium \(home.kpmg\)](https://home.kpmg/fr/fr/forensic-services/forensic-services-overview)
- Larousse. (2022). *La fraude*. En ligne <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fraude/35120>
- Larousse. (2022). *L'escroquerie*. En ligne <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/escroquerie/31001>
- Le Robert. (s.d). *Autonomie*. En ligne <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/autonomie>
- PWC. (2022). *De la crise à des nouveaux leviers de mise en œuvre des plans d'audit interne*. En ligne [Audit à distance – De la crise à des nouveaux leviers de mise en œuvre des plans d'audit interne | PwC](https://www.pwc.be/fr/fr/audit/audit-a-distance)
- PWC. (2020). *Lutter contre la fraude en entreprise, une bataille sans fin....* En ligne https://contenu.pwc.fr/download/2020/PwC_Global_Economic_Crime_Fraud_Survey_2020.pdf
- PWC. (2022). *Protecting the perimeter : The rise of external fraud*. En ligne [Protecting the perimeter: The rise of external fraud \(PwC's Global Economic Crime and Fraud Survey 2022\)](https://www.pwc.be/fr/fr/audit/audit-a-distance)
- PWC. (2022). *Près des deux tiers (65%) des organisations belges ont été victimes de criminalité économique au cours des deux dernières années*. En ligne [Près des deux tiers \(65%\) des organisations belges ont été victimes de criminalité économique au cours des deux dernières années \(pwc.be\)](https://www.pwc.be/fr/fr/audit/audit-a-distance)
- Sardas, F. (2021). *Covid-19 : quels impacts sur le métier d'auditeur ?* En ligne [Covid-19 : quels impacts sur le métier d'auditeur ? - Mazars - France](https://www.mazars.fr/fr/fr/audit/audit-a-distance)
- Service public fédéral Mobilité et transports. (2023). *Télétravail et mobilité*. En ligne <https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite-durable/enquetes-et-resultats/teletravail-et-mobilite>
- Wolters Kluwers. (2021). *Le guide pratique de l'audit à distance*. En ligne [43372281-4ae4-4c35-8211-2559840c3d07}_TM-21-1023-MK-A_Practical_Guide_to_Auditing_Remotely-BRO-FR.pdf \(teammatesolutions.com\)](https://www.teammatesolutions.com/fr/fr/audit/audit-a-distance)

Articles de périodique électronique :

- Aubin-Auger, et all. (2008). Introduction à la recherche qualitative. *Exercer la revue française de médecine générale*, 19(84), 142-145. En ligne http://www.bichat-larib.com/publications.documents/3446_2008_introduction_RQ_Exercer.pdf
- Daidj,N., Tounkara,T.,& Bordeaux,C. (2021). Le futur de l’audit IT: quelles évolutions possibles ?, *Hal*. En ligne [Le futur de l'audit IT: quelles évolutions possibles? \(archives-ouvertes.fr\)](http://archives-ouvertes.fr/Le_futur_de_l%27audit_IT:_quelles_%20%C3%A9volutions_%20possibles%3F)
- Desjardins, C. (2016). Comment utiliser la donnée pour détecter la fraude. *Les Echos*. En ligne <https://business.lesechos.fr/directions-financieres/comptabilite-et-gestion/gestion-des-risques/021594770063-comment-utiliser-la-donnee-pour-detecter-les-fraudes-205989.php>
- Dumas, M & Ruiller, C. (2014). Le télétravail : les risques d’un outil de gestion des frontières entre vie personnelle et vie professionnelle ? *Etude*, 8(74). En ligne <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2014-8-page-71.htm>
- El Mouissia, R. ,Benbdelhadi, A. (2021). Les nouvelles approches du travail : le télétravail ; cas de l’audit interne. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 4(2), 730-744. En ligne [View of Les nouvelles approches de travail : le télétravail Cas de l’audit interne \(revue-isg.com\)](http://www.revue-isg.com/View_of_Les_nouvelles_approches_de_travail:_le_t%C3%A9l%C3%A9travail_Cas_de_l%27audit_interne)
- Fernandez, V., Guillot, C. & Marraud, L. (2014). Télétravail et « travail à distance équipé » Quelles compétences, tactiques et pratiques professionnelles ? *Lavoisier*, 2004/1 (238), 101-118. En ligne https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwir9svZuaH9AhWM-KQKHbnuBXAQFnoECAgQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.cairn.info%2Fload_pdf.php%3FID_ARTICLE%3DRFG_238_0101%26download%3D1&usg=AOvVaw3Z0_Hknf3d9QRDPe3hyNwE
- Giassi, L. (2019). Chapitre II. Etre et avoir. *Le Désir*, 2019, 38-62. En ligne <https://www.cairn.info/le-desir--9782715400269-page-38.htm>

- Karimi, D. (n.d). Fraude financière : éléments d'analyse et mécanismes de prévention. *Revue de Management & Culture*, 1. En ligne <https://doi.org/10.48430/IMIST.PRSM/remac-n1.10096>
- Le Maux, J., Smaili, N. et Ben Amar, W. (2013). De la fraude en gestion à la gestion de la fraude. *Revue française de gestion*. 2013(2), 73-85. En ligne [De la fraude en gestion à la gestion de la fraude | Cairn.info](#)
- Le Monde (2008). Comprendre l'affaire Madoff. *Le Monde*. En ligne https://www.lemonde.fr/economie/article/2008/12/19/comprendre-l-affaire-madoff_1133354_3234.html
- Matelly, S. (2016). Les entreprises face à la corruption. *Revue Internationale et stratégique*. 2016 (1), 121-129. En ligne <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2016-1-page-121.htm>
- Mohsin (n.d). Les fondements du contrôle interne comme dispositif anti-fraude. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, 12. En ligne [View of Les fondements du contrôle interne comme dispositif anti-fraude \(revuecca.com\)](#)
- Olliver, D. (2017). Le succès du télétravail. *Etude*, 2017(12), 33-46. En ligne <https://www.cairn.info/revue-etudes-2017-12-page-33.htm>
- Pluchart, J-J. (2019). Le triangle de la fraude. *Vie et Sciences de l'entreprise*, 2019(1), 83-97. En ligne [Le triangle de la fraude | Cairn.info](#)
- Sachet-Milliat (2010). La prévention de la fraude des salariés par des pratiques éthiques de management. *Sécurité et stratégie*, 2020(3), 75-85. En ligne [La prévention de la fraude des salariés par des pratiques éthiques de management | Cairn.info](#)
- Sauvayre, R. (2013). Chapitre 2 : La réalisation de l'entretien : « le terrain ». *Les méthodes de l'entretien en Sciences Sociales*, 2013, 49-101. En ligne <https://www.cairn.info/les-methodes-de-l-entretien-en-sciences-sociales--9782100579709-page-49.htm>
- Schick, P., Vera, J., Bourrouilh-Parège, O . (2021). Chapitre 8. Les techniques d'audit traditionnelles (TA). *Audit interne et référentiels de risques*, 173-200. En ligne [Chapitre 8. Les techniques d'audit traditionnelles \(TA\) | Cairn.info](#)

- Taskin, L. (2003). Les enjeux du télétravail pour l'organisation. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2003 (1), 81-94. En ligne [Les Enjeux du télétravail pour l'organisation | Cairn.info](#)
- Taskin, L. (2021). Télétravail, organisation et management : Enjeux et perspectives post-covid, *Hal*. En ligne <https://shs.hal.science/halshs-03345444/document>
- Taskin, L. (2006). Télétravail, travail nomade, e-work et travail à domicile : les enjeux actuels. *OpenEdition Journals*. En ligne <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/680>
- Ziani, A., & Medjdoub, K. (2016). Audit interne – Audit externe : Quel complémentaire. En ligne [Article 10.pdf \(univ-msila.dz\)](#)

Texte législatif :

- Article 1382 du Code Civil
- Article 1383 du Code Civil
- Avis 2020/03 du conseil de l'institut des réviseurs d'entreprises. (2020). IRE, 8 décembre 2020.
- Le code belge de gouvernance d'entreprise. (2009). En ligne https://corporategovernancecommittee.be/assets/pagedoc/2082158868-1651066299_1651066299-corporategovfrcode2009.pdf
- Le code belge de gouvernance d'entreprise. (2020). En ligne [1327585529-1651062342_1651062342-code-belge-de-gouvernance-dentreprise-2020-0.pdf](https://corporategovernancecommittee.be/assets/pagedoc/1327585529-1651062342_1651062342-code-belge-de-gouvernance-dentreprise-2020-0.pdf) (corporategovernancecommittee.be)

Monographie électronique :

- De Wolf, P. (2010). La responsabilité des personnes physiques exerçant en nom propre ou dans le cadre d'une personne morale, in, *le nouveau régime des responsabilités des professions économiques* (pp. 31-54). Anvers : Intersentia. En ligne [Le nouveau regime des responsabilités.indb \(ibr-ire.be\)](#)
- Gallet, O. (2014) Halte aux fraudes. Paris : Dunod. En ligne [Halte aux fraudes - Olivier Gallet | Cairn.info](#)
- Ghernaouti-Hélie(D), S. & Dufour, A. (2012). *Cybercriminalité et cybersécurité*. France : Que sais-je ? En ligne <https://www.cairn.info/internet--9782130585480-page-94.htm>

- Schick, P. (2007). *Mémento d'audit interne : Méthode de conduite d'une mission*. (Schick , 2007). Paris : Dunod. En ligne [Mémento d'audit interne: Méthode de conduite d'une mission - Pierre Schick - Google Livres](#)

Monographie

- De Wolf, M. & Van Cutsel, D. (ed). (2006). *Révisorat d'entreprises : nouvelles attentes, nouvelles exigences*. Bruxelles : David Szarfan
- Lemant, O. (2011). *La Conduite d'une mission d'audit interne*. Paris : Dunod.

Documents audio-visuels

- PECB Group. (Réalisateur). (2022). *Audits à distance : Avantages et inconvénients* [Conférence]. En ligne [Audits à distance : Avantages et inconvénients - YouTube](#)